
MANUEL DE CLASSIFICATION FIGURATIVE DE EUIPO

(Basé sur la huitième édition de la Classification Internationale des Éléments Figuratifs des Marques de l'Arrangement de Vienne, 12 juin 1973)

Version 3.2 – 02/11/2018

Projet/Service	Secteur Linguistique et Logistique: Recherches et Publications		
Statut	APPROUVÉ		
Approuvé par le titulaire	MS	Martina SCHNEIDER	
Auteurs		INCONNU	
Collaborateurs	EI	Elna ISAKSSON	
	IB	Isabel BRAVO	
	RV	Rafael VERDU	

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Description
1.0	-	Inconnu	Création du document
2.0	14/02/2008	EI	Mise à jour des codes
2.1	26/09/2012	IB	Révision
2.2	22/10/2012	IB	Préface et exemples ajoutés
3.0	15/03/2013	IB	Modifications et compléments à apporter à la 6 ^{ème} édition.
3.1	08/03/2016	RV	Mise à jour de l'information
3.2	10/09/2018	RV	Modifications et compléments à apporter à la 7 ^{ème} édition.

Critères de qualité (à utiliser par les réviseurs)

--

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	6
Table des catégories.....	9
Table des catégories et divisions, avec notes explicatives.....	10
Exemples d'éléments figuratifs se rapportant à certaines divisions.....	76

PRÉFACE

HISTORIQUE DE LA CLASSIFICATION DE VIENNE

À la demande de plusieurs administrations de propriété industrielle de pays membres de l'Union de Paris, l'Union des Bureaux Internationaux pour la Protection de la Propriété Intellectuelle (BIRPI), prédécesseur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en collaboration avec un Comité d'experts, ont commencé à élaborer une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

Cette classification a été instaurée par un arrangement, conclu le 12 juin 1973, lors de la Conférence diplomatique de Vienne, appelé Arrangement de Vienne.

Les pays parties de l'Arrangement de Vienne instituant une Classification Internationale des Eléments Figuratifs des Marques ont adopté et appliquent une classification commune pour les éléments figuratifs des marques.

[L'Arrangement de Vienne](#) est entré en vigueur le 9 août 1985.

Le but de la Classification est de faciliter les recherches d'antériorité des marques et d'épargner un important travail de reclassement en cas d'échange de documents sur le plan international. Par conséquent, les pays faisant partie de l'Arrangement de Vienne n'ont ni besoin d'élaborer, ni de tenir à jour leur propre classification nationale.

EUIPO utilise une version modifiée de la Classification de Vienne des éléments figuratifs gérée par l'OMPI, appelé Manuel de Classification figurative de EUIPO. Ce manuel a été adapté aux besoins spécifiques de EUIPO en créant de nouveaux codes et en laissant certains codes obsolètes.

BUT ET PORTÉE DE LA CLASSIFICATION DE VIENNE DE EUIPO

Tous les éléments figuratifs d'une marque communautaire doivent être classifiés afin de pouvoir effectuer des recherches dans le but d'élaborer le Rapport de Recherche Communautaire. Cette même classification permet également à tout utilisateur du site de EUIPO d'effectuer des recherches figuratives en ligne.

Les résultats extraits de la recherche communautaire ainsi que ceux provenant de la recherche en ligne sont purement informatifs et ne peuvent être liés à d'éventuels conflits entre marques.

STRUCTURE DU MANUEL DE LA CLASSIFICATION DE VIENNE DE EUIPO

La Classification est constituée d'un système hiérarchique qui procède du plus général au plus précis, divisant l'ensemble des éléments figuratifs en catégories, divisions et sections (codes). Dans certains cas, des notes explicatives ont été ajoutées afin de fournir des informations additionnelles sur l'utilisation de certains codes.

Les sections auxiliaires (A) sont destinées aux éléments figuratifs qui sont déjà compris dans les sections principales (*), mais apportent des informations complémentaires utiles pour faciliter la recherche d'antériorité. Les sections marquées par «O» correspondent aux sections créées par l'OHMI.

Chaque catégorie, division et section est assortie d'un nombre, selon un système de codes spécifiques. Chaque élément figuratif compris dans une section se traduit par trois nombres: le premier, pouvant aller de 1 à 31, indique la catégorie, le deuxième, pouvant aller de 1 à 99, indique la division et le troisième, pouvant aller de 1 à 99, indique la section. Par exemple, la représentation d'une «fillette qui mange» relève de la catégorie 2 (Êtres humains), division 5 (Enfants), section principale 3 (Fillettes) et section auxiliaire 18 (Enfants buvant ou mangeant).

Le nombre de divisions et de sections varie selon les catégories et les divisions auxquelles elles appartiennent. Dans le cadre des divisions et des sections, certains numéros ont été laissés vacants afin d'introduire, le cas échéant, des nouvelles divisions ou sections.

Cette édition est basée sur la septième édition de la Classification de l'OMPI et comprend au total:

31 catégories
147 divisions
818 sections principales et
715 sections auxiliaires.

RÉVISIONS ET ÉDITIONS DE LA CLASSIFICATION DE VIENNE

Après l'entrée en vigueur de l'Arrangement de Vienne le 9 août de 1985, le Comité d'experts a régulièrement adopté un certain nombre d'amendements et d'ajouts. Ces modifications sont incorporées et publiées tous les cinq ans dans une nouvelle édition de la Classification de Vienne gérée par l'OMPI.

Chaque fois que le Comité d'experts approuve l'amendement de sa Classification, EUIPO révisé les modifications et incorpore les changements pertinents au Manuel de Classification de EUIPO, ce qui donne lieu à une nouvelle version, remplaçant l'édition précédente.

Dans le Manuel de Classification de EUIPO, tous les codes sont indexés avec une couleur de codification afin d'aider à l'identification des codes utilisés seulement par EUIPO ou ceux ajoutés récemment à l'édition de l'OMPI (Voir [Légende](#))

Cette édition est basée sur la septième version de la Classification de l'OMPI publiée en janvier 2013.

LANGUES DE LA CLASSIFICATION DE VIENNE

Le Manuel de Classification de EUIPO ainsi que la Classification de l'OMPI sont établis en langues française et anglaise, les deux textes étant appelés à faire également foi.

LÉGENDE:

- XXXXX=** Nouveau code ou texte dans la huitième version introduit par l'OMPI
- XXXXX=** Nouveau code ou texte dans la huitième version (ré-) introduit par EUIPO
- ~~XXXXX~~=** Codes à ne pas utiliser
-

TABLE DES CATÉGORIES

Catégorie 1	CORPS CÉLESTES, PHÉNOMÈNES NATURELS, CARTES GÉOGRAPHIQUE
Catégorie 2	ÊTRES HUMAINS
Catégorie 3	ANIMAUX
Catégorie 4	ÊTRES SURNATURELS, FABULEUX, DE FANTASIE OU NON IDENTIFIABLES
Catégorie 5	VÉGÉTAUX
Catégorie 6	PAYSAGES
Catégorie 7	CONSTRUCTIONS, SUPPORTS D’AFFICHAGE, BARRIÈRES
Catégorie 8	PRODUITS ALIMENTAIRES
Catégorie 9	TEXTILES, VÊTEMENTS, MATÉRIEL DE COUTURE, COIFFURES, CHAUSSURES
Catégorie 10	TABACS, ARTICLES POUR FUMEURS, ALLUMETTES, ARTICLES DE VOYAGE, ÉVENTAILS, OBJETS DE TOILETTE
Catégorie 11	ARTICLES DE MÉNAGE
Catégorie 12	MOBILIER, INSTALLATIONS SANITAIRES
Catégorie 13	ÉCLAIRAGE, LAMPES DE RADIO, CHAUFFAGE, APPAREILS DE CUISSON OU DE RÉFRIGÉRATION, MACHINES À LAVER, APPAREILS À SÉCHER
Catégorie 14	QUINCAILLERIE, OUTILS, ÉCHELLES
Catégorie 15	MACHINES, MOTEURS
Catégorie 16	TÉLÉCOMMUNICATIONS, ENREGISTREMENT OU REPRODUCTION DU SON, ORDINATEURS, PHOTOGRAPHIE, CINÉMA, OPTIQUE
Catégorie 17	HORLOGERIE, BIJOUX, POIDS ET MESURES
Catégorie 18	TRANSPORTS, ÉQUIPEMENT POUR ANIMAUX
Catégorie 19	RÉCIPIENTS, EMBALLAGES, REPRÉSENTATIONS DE PRODUITS DIVERS
Catégorie 20	ARTICLES POUR ÉCRIRE, DESSINER OU PEINDRE, ARTICLES DE BUREAU, PAPETERIE, LIBRAIRIE
Catégorie 21	JEUX, JOUETS, ARTICLES DE SPORT, CARROUSELS
Catégorie 22	INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET LEURS ACCESSOIRES, ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE, CLOCHES, TABLEAUX, SCULPTURES
Catégorie 23	ARMES, MUNITIONS, ARMURES
Catégorie 24	HÉRALDIQUE, MONNAIES, EMBLÈMES, SYMBOLES
Catégorie 25	MOTIFS ORNEMENTAUX, SURFACES OU FONDS AVEC ORNEMENT
Catégorie 26	FIGURES ET CORPS GÉOMÉTRIQUES
Catégorie 27	GRAPHISMES, CHIFFRES
Catégorie 28	INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES DIVERS
Catégorie 29	COULEURS
Catégorie 98	AUTRES MARQUES
Catégorie 99	TROP MAUVAIS LOGO

CATÉGORIE 1: CORPS CÉLESTES, PHÉNOMÈNES NATURELS, CARTES GÉOGRAPHIQUES

- 1.1 ÉTOILES, COMÈTES
- 1.3 SOLEIL
- 1.5 TERRE, GLOBES TERRESTRES, PLANÈTES
- 1.7 LUNE
- 1.11 CONSTELLATIONS, GROUPES D'ASTRES, CIEL ÉTOILÉ, GLOBES CÉLESTES, CARTES CÉLESTES
- 1.13 SPHÈRES ARMILLAIRES, PLANÉTARIUMS, ORBITES ASTRONOMIQUES, SCHÉMAS D'ATOMES, SCHÉMAS DE MOLÉCULES
- 1.15 PHÉNOMÈNES NATURELS
- 1.17 CARTES GÉOGRAPHIQUES, PLANISPÈRES

1.1 ÉTOILES, COMÈTES

- Note: a) Y compris les étoiles utilisées pour indiquer un grade militaire.
- b) Non compris les étincelles (1.15.7), *des armes à lancer en forme d'étoile telles que l'étoile ninja (23.1.25), l'étoile de David (24.11.15) et les astérisques (24.17.3)*
- Note: Les codes 1.1.2 – 1.1.5 sont plus importants que les codes 1.1.8 – 1.1.12

~~* 1.1.1 Étoiles~~

- * 1.1.15 Comètes, étoiles avec queue
- 1.1.17 Roses des vents

■ Note: Non compris les boussoles et les compas de navigation (17.5.7).

- A 1.1.2 Une étoile
- A 1.1.3 Deux étoiles
- A 1.1.4 Trois étoiles
- A 1.1.5 Plus de trois étoiles

■ Note: Non compris les constellations et les groupes d'étoiles de la division 1.11.

- A 1.1.8 Étoiles à trois points
- A 1.1.9 Étoiles à quatre points
- O 1.1.99 Étoiles à cinq points
- A 1.1.10 Étoiles à plus de **quatre** points
- A 1.1.12 Étoiles à pointes irrégulières, y compris les étincelles

- A 1.1.13 Étoiles avec rayonnement
- A 1.1.14 Étoiles incomplètes
- A 1.1.16 Étoiles avec boules aux bouts des pointes
- Non compris étoiles de sheriff (24.11.25)
- A 1.1.20 Étoile, **personnifiée** ou représentant un visage humain ou une tête d'animal
- A 1.1.25 Autres représentations d'étoiles, non classées dans la division 1.11, étoiles stylisées

1.3 SOLEIL

■ Note: Non compris les représentations du soleil constitué d'un seul disque, sans rayon, qui seront rangées dans les sections appropriées de la division 26.1.

- * 1.3.1 Soleil levant ou couchant
- * 1.3.2 Autres représentations du soleil, soleils stylisés
- 1.3.19 Plusieurs soleils

■ Note: Non compris plusieurs soleils formant une constellation (1.11).

~~A 1.3.6 Soleil avec paysages~~

~~A 1.3.7 Soleil avec êtres humains ou parties du corps humain~~

~~A 1.3.8 Soleil avec animaux~~

~~A 1.3.9 Soleil avec végétaux~~

~~A 1.3.10 Soleil avec nuages, pluie, gouttes d'eau ou la représentation d'autres phénomènes naturels~~

~~A 1.3.11 Soleil avec objets manufacturés ou industriels~~

~~A 1.3.12 Soleil avec autres éléments figuratifs~~

~~A 1.3.13 Soleil avec inscriptions~~

- A 1.3.15 Soleil à rayons constitués par des traits, des faisceaux de traits ou des bandes rectilignes
- A 1.3.16 Soleil à rayons constitués par des flammes ou par des traits, des faisceaux de traits ou des bandes ondulées
- A 1.3.17 Soleil à rayons constitués par des triangles
- A 1.3.18 Soleil à rayonnement irrégulier (corona)
- A 1.3.20 Soleil, **personnifié** ou représentant un visage humain ou une tête d'animal

1.5 TERRE, GLOBES TERRESTRES, PLANÈTES

- * 1.5.1 Globes terrestres
- 1.5.15 Parties de globes terrestres
- 1.5.24 Saturne
- 1.5.25 Autres planètes

- A 1.5.2 Globes terrestres avec la seule représentation des méridiens et des parallèles
- A 1.5.3 Globes terrestres aplatis
- A 1.5.4 Deux globes terrestres, mappemondes
- A 1.5.5 Globes terrestres sur pied
- A 1.5.6 Globes terrestres avec banderole ou inscription
- ~~A 1.5.7 Globes terrestres avec êtres humains ou parties du corps humain~~
- ~~A 1.5.8 Globes terrestres avec animaux~~
- ~~A 1.5.9 Globes terrestres avec végétaux~~
- ~~A 1.5.10 Globes terrestres avec nuages, pluie, gouttes d'eau ou la représentation d'autres phénomènes naturels~~
- ~~A 1.5.11 Globes terrestres avec objets manufacturés ou industriels~~
- ~~A 1.5.12 Globes terrestres avec autres éléments figuratifs~~
- A 1.5.23 Autres représentations de la terre ou du globe terrestre

1.7 LUNE

■ *Note: Y compris les représentations de la lune avec astre(s).*

- * 1.7.1 Pleine lune, plusieurs lunes
- * 1.7.6 Croissant, demi-lune
- * 1.7.19 Plusieurs croissants ou demi-lunes
- 1.7.22 Globe lunaire

- A 1.7.3 Pleine lune, **personnifiée** ou représentant un visage humain ou une tête d'animal
- ~~A 1.7.7 Croissant ou demi-lune avec êtres humains ou parties du corps humain~~
- ~~A 1.7.8 Croissant ou demi-lune avec animaux~~
- ~~A 1.7.10 Croissant ou demi-lune avec nuages, pluie, gouttes d'eau ou la représentation d'autres phénomènes naturels~~
- ~~A 1.7.11 Croissant ou demi-lune avec objets manufacturés ou industriels~~
- ~~A 1.7.12 Croissant ou demi-lune avec autres éléments figuratifs~~
- A 1.7.20 Croissant ou demi-lune, **personnifiés** ou représentant un visage humain ou une tête d'animal

1.11 CONSTELLATIONS, GROUPES D'ASTRES, CIEL ÉTOILÉ, GLOBES CÉLESTES, CARTES CÉLESTES

■ *Notes: a) Y compris les groupes réunissant soleil(s), lune(s) et étoile(s).*

b) Non compris les croissants ou demi-lunes avec astre(s) (1.7.6 et 1.7.19).

- * 1.11.1 Constellations, galaxies
- 1.11.12 Ciel étoilé
- 1.11.15 Globes célestes, cartes célestes
- ~~A 1.11.2 Orion~~
- ~~A 1.11.3 Croix du Sud~~
- ~~A 1.11.4 Grande Ourse, Petite Ourse~~
- A 1.11.8 Étoiles groupées en cercle, en ovale ou en une autre figure géométrique
- ~~A 1.11.9 Voie lactée, galaxies~~
- ~~A 1.11.10 Autres constellations ou groupes d'astres (excepté A 1.11.8)~~

1.13 SPHÈRES ARMILLAIRES, PLANÉTARIUMS, ORBITES ASTRONOMIQUES, SCHÉMAS D'ATOMES, SCHÉMAS DE MOLÉCULES

- * 1.13.1 Sphères armillaires, planétariums, orbites astronomiques, schémas d'atomes, schémas de molécules

~~A 1.13.2 Sphères armillaires, planétariums~~

~~A 1.13.5 Orbites astronomiques~~

~~A 1.13.10 Orbites atomiques~~

~~A 1.13.15 Schémas atomiques, schémas de molécules, représentations de cellules humaines, animales ou végétales~~

1.15 PHÉNOMÈNES NATURELS

■ *Note: Non compris son et micro-ondes (26.11.22)*

1.15.1 Arcs-en-ciel

1.15.3 Éclairs

1.15.5 Flammes

1.15.7 Étincelles, explosions, feux d'artifice

■ *Note: Non compris les étincelles constituées d'étoiles à pointes irrégulières (1.1.12).*

1.15.9 Sources lumineuses, rayons, faisceaux de lumière

1.15.11 Nuages, brouillard, vapeur, fumée

1.15.13 Pluie, grêle

1.15.14 Flaques d'eau

1.15.15 Gouttes

1.15.17 Neige, flocons ou cristaux de neige

1.15.19 Stalactites, stalagmites, cristaux de minéraux, glaçons

1.15.21 Bulles, masses mousseuses, bulles de bandes dessinées

1.15.23 Tourbillons, mouvements rotatifs, tornades

■ *Note: Non compris les orbites astronomiques (1.13.1), les orbites atomiques (1.13.1), les cercles concentriques (26.1.4 ou 26.1.5) et les spirales (26.1.5).*

1.15.24 Vagues, ~~son et micro-ondes~~

■ *Note: Non compris les vagues représentées par des lignes ondulées (26.11.1, 26.11.2, 26.11.98, 26.11.99)*

1.15.25 Autres phénomènes naturels, non classés dans d'autres divisions ou catégories, sol, aurore boréale

1.17 CARTES GÉOGRAPHIQUES, PLANISPÈRES

■ *Note: Non compris les mappemondes dans deux hémisphères (1.5.4)*

* 1.17.1 Planisphères

~~* 1.17.2 Continents~~

* 1.17.7 Groupes de pays

* 1.17.11 Pays isolés

* 1.17.12 Îles, archipels

* 1.17.13 Parties d'un pays

* 1.17.14 Plans urbains

* 1.17.15 Cartes polaires

* 1.17.25 Autres cartes géographiques

A 1.17.3 Europe, Asie, Eurasie

A 1.17.4 Américain

■ *Note: Comprend l'ensemble du continent américain (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Amérique centrale), ou l'une ou deux de ces parties du continent américain.*

A 1.17.5 Afrique

A 1.17.6 Australie, Océanie

~~A 1.17.16 Cartes physiques~~

~~A 1.17.17 Cartes politiques~~

~~A 1.17.18 Cartes économiques~~

~~A 1.17.19 Cartes touristiques~~

CATÉGORIE 2: ÊTRES HUMAINS

- Notes: a) Les inscriptions représentant un être humain seront rangées en 27.3.2
b) Les têtes seront rangées dans les sections appropriées des divisions 2.1, 2.3, 2.5, 2.7 (pas dans 2.9.25.)

2.1	HOMMES
2.3	FEMMES
2.5	ENFANTS
2.7	GROUPES MÉLANGÉS, SCÈNES
2.9	PARTIES DU CORPS HUMAIN, SQUELETTES, CRÂNES

2.1 HOMMES

- 2.1.1 Têtes, bustes
- O 2.1.98 Têtes en silhouette, sans détails de visage
- O 2.1.97 Têtes stylisées, visages stylisés souriants ou tristes
- O 2.1.95 Têtes stylisées, formées par des lignes courbées
- O 2.1.94 Têtes stylisées, formées par des lignes droites et fines
- O 2.1.92 Hommes nus
- O 2.1.91 Hommes en bicyclette, en moto
- ~~O 2.1.99 Homme, formé par des baguettes, tiges, style « le pendu »~~
- * 2.1.2 Hommes armés ou portant une armure ou un uniforme
- * 2.1.3 Religieux, hommes portant une robe ou une toge
- * 2.1.4 Hommes portant un costume folklorique ou historique, cow-boys, roi, indien, mexicain, pirate, viking, Napoléon
- * 2.1.5 Hommes portant un smoking ou un costume, smoking
- * 2.1.7 Arlequins, clowns, pierrots, personnages carnavalesques ou grotesques, nains, magiciens, Père Noël, sourcier (avec baguette), génie (aussi 4.5.5).
- * 2.1.8 Acrobates, athlètes, danseurs, jongleurs, ~~hommes nus~~, hommes pratiquant un sport, ~~hommes en bicyclette, en moto~~ etc. (excepté 2.1.2, 2.1.12, 2.1.14, 2.1.20 et 2.1.21)
- * 2.1.9 Musiciens, hommes avec instruments de musique, chefs d'orchestre
- * 2.1.10 Infirmiers, médecins, dentistes, personnel de laboratoire
- * 2.1.11 Bouchers, cuisiniers, garçons de café, pâtisseries
- * 2.1.12 Marins, matelots, pêcheurs, pirates
- * 2.1.13 Paysans, travailleurs aux champs
- * 2.1.14 Plongeurs, hommes-grenouilles
- * 2.1.15 Autres professionnels, hommes travaillant, astronautes
- * 2.1.20 Hommes montés sur un cheval, un mulet, un âne, ou accompagnés de ceux-ci
- * 2.1.21 Hommes montés sur des animaux ou accompagnés d'animaux (excepté 2.1.20)
- * 2.1.22 Personnages masculins allégoriques ou mythologiques, saints
- * 2.1.25 Ouvriers de l'industrie et maçons
■ Notes: Y compris les constructeurs de bâtiments, les forgerons, les tailleurs de pierres.
- * 2.1.26 Hommes des cavernes
- * 2.1.30 Autres hommes (aussi momies)
- A 2.1.16 Ombres ou silhouettes d'hommes
- A 2.1.17 Hommes assis, agenouillés ou étendus
- A 2.1.18 Hommes buvant ou mangeant
- A 2.1.19 Hommes fumant
- A 2.1.23 Autres hommes stylisés
- A 2.1.24 Plusieurs hommes
- A 2.1.27 Père Noël
- O 2.1.96 Personnage de dessin animé

2.3 FEMMES

- * 2.3.1 Têtes, bustes
- * 2.3.3 Religieuses, *infirmières, médecins, dentistes, personnel de laboratoire*
- * 2.3.4 Femmes portant un costume folklorique ou historique, reines
Note : (a) Y compris par exemple les cow-girls, les natifs américains, les esquimaux, les femmes autochtones, portant leurs vêtements traditionnels. (b) Non compris les femmes portant un kimono, un sari ou une djellaba (2.3.9)
- * 2.3.5 Femmes nues ou portant des sous-vêtements, un costume de bain ou une autre tenue légère
- * 2.3.7 Femmes portant une robe du soir
- * 2.3.8 Femmes pratiquant un sport, danseuses, majorettes
- * 2.3.9 Femmes portant un kimono, un sari, une djellaba
- * 2.3.10 Femmes portant une tenue de ville
- * 2.3.11 Femmes occupées à des travaux de cuisine ou de ménage, serveuses
- * 2.3.12 Femmes occupées à des travaux agricoles
- * 2.3.13 Femmes cousant, filant ou tricotant
- * 2.3.14 Femmes avec machines à écrire ou occupées à d'autres travaux de bureau

- * 2.3.15 Autres professionnelles, astronautes
- * 2.3.20 Femmes montées sur un cheval, un mulet, un âne ou accompagnées de ceux-ci
- * 2.3.21 Femmes montées sur des animaux ou accompagnées d'animaux (excepté 2.3.20)
- * 2.3.22 Personnages féminins allégoriques ou mythologiques, sorcières, femmes grotesques
- * 2.3.25 *Femmes armées ou portant une armure ou un uniforme*
- * 2.3.26 Musiciennes, femmes avec instruments de musique, chefs d'orchestre
- * 2.3.28 *Femmes enceintes*
- * 2.3.30 Autres femmes

- A 2.3.2 Têtes en silhouette, sans détail du visage
- A 2.3.6 Femmes à leur toilette, femmes se maquillant
- A 2.3.16 Femmes de profil, silhouettes de femme, ombre de femme
- A 2.3.17 Femmes assises, agenouillées ou étendues
- A 2.3.18 Femmes buvant ou mangeant
- A 2.3.19 Femmes fumant
- A 2.3.23 Femmes stylisées
- A 2.3.24 Plusieurs femmes

2.5 ENFANTS

Note: Non compris les adolescents, classés dans les divisions 2.1, 2.3 ou 2.7.

- 2.5.1 Têtes, bustes
- * 2.5.2 Garçons
- * 2.5.3 Fillettes
- * 2.5.4 Enfants portant un costume folklorique, historique
Note: Y compris par exemple les cow-boys, les natifs américains, les esquimaux, les enfants autochtones, portant leurs vêtements traditionnels
- * 2.5.5 Enfants en costume de travail ou portant un uniforme
- * 2.5.6 Bébés
- * 2.5.8 Enfants pratiquant un sport ou jouant
- * 2.5.21 Enfants avec animaux
- * 2.5.25 Autres enfants, fœtus

- A 2.5.17 Enfants assis, à genoux ou à quatre pattes
- A 2.5.18 Enfants buvant ou mangeant
- A 2.5.19 Enfants pleurant
- A 2.5.20 Enfants avec des instruments de musique
- A 2.5.22 Couples d'enfants de sexe différent
- A 2.5.23 Enfants stylisés
- A 2.5.24 Plusieurs enfants
- A 2.5.27 Ombres ou silhouettes d'enfants

2.7 GROUPES MÉLANGÉS, SCÈNES

■ *Notes:* a) Par groupe mélangé, il faut entendre un groupe d'hommes, de femmes et/ou d'enfants. Un groupe formé d'hommes, de femmes ou d'enfants sera rangé dans les sections appropriées des divisions 2.1, 2.3 ou 2.5.

b) Cependant, tout groupe, quelle que soit sa composition, qui évoque l'idée d'une scène, sera rangé dans les sections appropriées de la division 2.7.

- 2.7.1 Têtes ou bustes d'homme et de femme (couple), têtes ou bustes d'adulte et d'enfant
- * 2.7.2 Homme et femme (couple)
- * 2.7.4 Homme et femme (couple) portant un costume folklorique ou historique
 - *Note:* Y compris par exemple les cow-boys, les natifs américains, les esquimaux, les personnes autochtones, portant leurs vêtements traditionnels.
- 2.7.9 Femme(s) et bébé(s)
- 2.7.10 Femme(s) et enfant(s)
- 2.7.11 Homme(s) et bébé(s), homme(s) et enfant(s)
- 2.7.12 Un homme et une femme avec enfant(s) (famille)
- 2.7.13 Scènes sportives de groupe
- 2.7.14 Groupes de travailleurs aux champs ou en forêt
 - *Note:* Comprend tous les groupes de travailleurs, en plein air, occupés à l'agriculture, à l'horticulture ou à la sylviculture.
- 2.7.15 Autres groupes au travail
- 2.7.16 Scènes de théâtre, de variété, de concert ou de danse
- 2.7.17 Spectacles ambulants, fêtes foraines, foires, scènes de rue, groupes avec véhicule(s)
- 2.7.18 Groupes mangeant ou buvant
- 2.7.19 Scènes d'intérieur, groupes réunis autour d'une table
 - *Note:* Les groupes réunis autour d'une table représentent le plus souvent des scènes d'intérieur. Ils seront toutefois rangés dans tous les cas dans cette section, même s'il s'agit de groupes en plein air.
- 2.7.20 Scènes de bataille, troupes militaires
- 2.7.21 Groupes montés sur des animaux ou accompagnés d'animaux (excepté 2.7.13, 2.7.14, 2.7.17 et 2.7.20)
- 2.7.23 Groupes stylisés
- 2.7.25 Autres groupes ou scènes
- A 2.7.5 Homme et femme (couple) nus ou portant des sous-vêtements ou une autre tenue légère

2.9 PARTIES DU CORPS HUMAIN, SQUELETTES, CRÂNES

- 2.9.1 Cœurs
 - *Note:* Y compris les cœurs représentés comme symboles ou figurant sur des jeux de cartes.
- 2.9.4 Yeux, iris
 - *Note:* Y compris les yeux avec ou sans sourcils et les yeux avec larmes.
- 2.9.6 Oreilles
- 2.9.7 Nez
- 2.9.8 Lèvres, bouches, langues
- 2.9.10 Dents, dentiers, morsures
- 2.9.12 Cheveux, mèches de cheveux, perruques, barbes, moustaches
- * 2.9.14 Mains, mains jointes, doigts, ongles de doigts, bras
- 2.9.19 Pieds, orteils, ongles d'orteils, empreintes de pieds ou d'orteils, jambes
- 2.9.21 Corps ou mannequins sans tête ni pieds
- 2.9.22 Squelettes, parties du squelette, os (excepté 2.9.23)
 - *Note:* toutes sortes d'os, y compris les humains
- 2.9.23 Crânes
- 2.9.24 Poumons (appareil respiratoire)
- 2.9.25 Autres parties du corps humain, bande ADN, cellules, cerveaux, sperme, racines capillaires (aussi 2.9.12)
 - *Note:* Non compris les têtes qui seront rangées dans les sections appropriées des divisions 2.1, 2.3, 2.5 ou 2.7.
- A 2.9.15 Mains de face (paume ou revers)
- A 2.9.16 Poignées de mains
- A 2.9.17 Empreintes de mains ou de doigts
- A 2.9.18 Poing
- A 2.9.20 Pouce levé ou pouce baissé

CATÉGORIE 3: ANIMAUX

- Notes: a) Les têtes de quadrupèdes ou de quadrumanes seront rangées dans les sections appropriées des divisions 3.1 à 3.5 et non en 3.6.25.
b) Les inscriptions représentant un animal sont classées en 27.3.3.

- 3.1 QUADRUPÈDES (SÉRIE I)
- 3.2 QUADRUPÈDES (SÉRIE II)
- 3.3 QUADRUPÈDES (SÉRIE III)
- 3.4 QUADRUPÈDES (SÉRIE IV)
- 3.5 QUADRUPÈDES (SÉRIE V), QUADRUMANES
- 3.6 PARTIES DU CORPS, SQUELETTES, CRÂNES DE QUADRUPÈDES OU DE QUADRUMANES
- 3.7 OISEAUX, CHAUVES-SOURIS
- 3.9 ANIMAUX AQUATIQUES, SCORPIONS
- 3.11 REPTILES, AMPHIBIENS, ESCARGOTS, PHOQUES, OTARIES
- 3.13 INSECTES, ARAIGNÉES, MICRO-ORGANISMES
- 3.15 AUTRES ANIMAUX; GRANDS ANIMAUX PRÉHISTORIQUES
- 3.17 GROUPES D'ANIMAUX CLASSÉS DANS DES DIVISIONS DIFFÉRENTES DE LA CATÉGORIE 3

3.1 QUADRUPÈDES (SÉRIE I)

- * 3.1.1 Lions
- * 3.1.4 Tigres ou autres grands félins
- * 3.1.6 Chats ou autres petits félins
- * 3.1.8 Chiens, loups, renards
- * 3.1.14 Ours, koalas, wombats
- * 3.1.15 Pandas
- 3.1.16 Têtes d'animaux de la série I

- A 3.1.2 Lions héraldiques
- ~~A 3.1.9 — Boxers, bouledogues~~
- ~~A 3.1.10 — Saint-bernards~~
- ~~A 3.1.11 — Caniches~~
- A 3.1.17 Animaux de la série I debout
- A 3.1.18 Animaux de la série I couchés
- A 3.1.19 Animaux de la série I assis
- A 3.1.20 Animaux de la série I dressés
- A 3.1.21 Animaux de la série I bondissant
- A 3.1.22 Animaux de la série I avec patte(s) antérieure(s) appuyée(s) sur un écusson (bouclier)* ou un autre objet**
 - *Note:** Ce code devrait être utilisé pour mentionner les soutiens sur un bouclier (si l'animal est un lion, tigre, etc.) NE PAS préciser quelle espèce d'animal.
 - ** Préciser quelle espèce d'animal
- A 3.1.23 Animaux de la série I opposés
- A 3.1.24 Animaux de la série I stylisés
- A 3.1.25 Animaux de la série I costumés ou personnalisés
- A 3.1.26 Animaux de la série I debout
- A 3.1.27 Animaux de la série I couchés
- A 3.1.28 Animaux de la série I assis

3.2 QUADRUPÈDES (SÉRIE II)

- * 3.2.1 Éléphants, mammouths
- * 3.2.7 Hippopotames, rhinocéros
- * 3.2.9 Girafes
- * 3.2.11 Okapis
- * 3.2.13 Chameaux, dromadaires, lamas, alpagas, vigognes
- 3.2.15 Têtes d'animaux de la série II
- ~~A 3.2.3 — Éléphants ou mammouths de face~~
- ~~A 3.2.4 — Deux éléphants opposés~~

- A 3.2.24 Animaux de la série II stylisés
- A 3.2.25 Animaux de la série II costumés ou personnalisés
- A 3.2.26 Animaux de la série II debout
- A 3.2.27 Animaux de la série II couchés
- A 3.2.28 Animaux de la série II assis

3.3 QUADRUPÈDES (SÉRIE III)

- * 3.3.1 Chevaux, mulets
- * 3.3.2 Ânes
- * 3.3.3 Zèbres
- 3.3.15 Têtes d'animaux de la série III

- A 3.3.17 Animaux de la série III cabrés, bondissant
- A 3.3.24 Animaux de la série III stylisés
- A 3.3.25 Animaux de la série III costumés ou personnalisés
- A 3.3.26 Animaux de la série III debout
- A 3.3.27 Animaux de la série III couchés
- A 3.3.28 Animaux de la série III assis

3.4 QUADRUPÈDES (SÉRIE IV)

- ~~* 3.4.1 Bovinés~~
- * 3.4.7 Chevreuils, cerfs, élans, rennes, faons, antilopes
- * 3.4.11 Chèvres, moutons, mouflons, chamois
- 3.4.12 Têtes d'animaux de la série IV, sans cornes (excepté 3.4.20)
- * 3.4.13 Têtes d'animaux de la série IV, avec cornes
- * 3.4.18 Porcs, sangliers, phacochères, sangliers sauvages
- 3.4.20 Têtes de porcs ou de sangliers

- A 3.4.2 Vaches, veaux
- A 3.4.4 Bisons, taureaux
- A 3.4.5 Autres bovinés

~~A 3.4.14 Têtes de cerfs~~

~~A 3.4.15 Têtes de cerfs avec croix entre les bois~~

~~A 3.4.16 Têtes d'élans~~

- A 3.4.22 Animaux de la série IV bondissant, galopant
- A 3.4.23 Animaux de la série IV chargeant (attaquant)
- A 3.4.24 Animaux de la série IV stylisés
- A 3.4.25 Animaux de la série IV costumés ou personnalisés
- A 3.4.26 Animaux de la série IV debout
- A 3.4.27 Animaux de la série IV couchés
- A 3.4.28 Animaux de la série IV assis

3.5 QUADRUPÈDES (SÉRIE V), QUADRUMANES

- * 3.5.1 Lapins, lièvres
- * 3.5.3 Écureuils
- * 3.5.5 Castors, marmottes, blaireaux, martres, visons, gloutons, raton laveur, mouffette, tatou
- * 3.5.6 Ornithorynques
- * 3.5.7 Rats, souris, taupes, hamsters
- * 3.5.9 Hérissons, porc-épic
- * 3.5.11 Pangolins, fourmiliers
- * 3.5.15 Kangourous
- * 3.5.17 Autres quadrupèdes des séries I à V
- * 3.5.19 Singes, orangs-outans et autres quadrumanes
- 3.5.20 Têtes d'animaux de la série V

- A 3.5.24 Animaux de la série V stylisés
- A 3.5.25 Animaux de la série V costumés ou personnalisés
- A 3.5.26 Animaux de la série V debout
- A 3.5.27 Animaux de la série V couchés
- A 3.5.28 Animaux de la série V assis

3.6 PARTIES DU CORPS, SQUELETTES, CRÂNES DE QUADRUPÈDES OU DE QUADRUMANES

- ~~* 3.6.1 Parties du corps de quadrupèdes ou de quadrumanes, squelettes, crânes~~
 - A 3.6.3 Pattes, pieds, empreintes de pattes ou de pieds
 - A 3.6.5 Squelettes, crânes de quadrupèdes ou de quadrumanes
 - A 3.6.6 Cornes
 - A 3.6.11 Cuirs, fourrures, peaux
 - A 3.6.25 Autres parties du corps de quadrupèdes ou de quadrumanes
- Note: Non compris les têtes, qui seront rangées dans les sections appropriées des divisions 3.1 à 3.5.

3.7 OISEAUX, CHAUVES-SOURIS

- * 3.7.1 Aigles, faucons, vautours, condors, faucons de chasse
- * 3.7.3 Coqs, poules, poussins
- * 3.7.4 Dindons, faisans, paons, huppés, perdrix
- * 3.7.5 Grands-ducs, hiboux, chouettes
- * 3.7.6 Canards, oies, cygnes
- * 3.7.7 Cigognes, hérons, grues, flamants roses ou autres échassiers
- * 3.7.8 Pingouins
- * 3.7.9 Albatros, cormorans, mouettes, pélicans
- * 3.7.10 Hirondelles
- * 3.7.11 Colombes, pigeons, tourterelles
- * 3.7.12 Choucas, corbeaux, corneilles, pies
- * 3.7.13 Moineaux ou autres passereaux, grives
- * 3.7.14 Autruches, émeus
- * 3.7.15 Perroquets, perruches, toucans, canaris
- * 3.7.16 Oiseaux en vol ou à ailes largement déployées
- 3.7.17 Ailes, stylisées ou non
 - Notes: a) Y compris les ailes constituant un symbole ou un emblème.
 - b) Non compris les roues ou segments de roues ailés (15.7.17), les bâtons avec ailes (24.11.3) et le casque ailé de Mercure (24.11.14).
- * 3.7.18 Kiwis (aptéryx)
- 3.7.19 Parties d'oiseaux, plumes, empreintes de pattes, squelettes d'oiseaux
- O 3.7.99 Têtes d'oiseaux
- 3.7.20 Nids, cages à oiseaux
 - Note: Y compris les nids avec des oeufs. Les oeufs seuls sont classés en 8.7.11.
- * 3.7.21 Autres oiseaux, pics
- 3.7.22 Colibris, oiseaux-mouches
- 3.7.23 Chauves-souris
- 3.7.26 Groupes d'oiseaux ou de chauves-souris
- A 3.7.2 Aigles héraldiques
- A 3.7.24 Oiseaux ou chauves-souris stylisés
 - Note: Excepté les lignes ou bandes formant un angle (26.3.23) ou des panneaux de contrôle (24.17.20)
- A 3.7.25 Oiseaux ou chauves-souris costumés ou personnalisés
- O 3.7.98 Oiseaux stylisés formés par des lignes courbées

3.9 ANIMAUX AQUATIQUES, SCORPIONS

■ Note: Non compris les animaux aquatiques des divisions 3.7, 3.11 ou 3.13.

* ~~3.9.1 Poissons, animaux ayant la forme de poissons~~

- 3.9.13 Têtes de poissons, parties de poissons, arêtes de poissons, les mâchoires et les dents de requins
- * 3.9.14 Hippocampes
- * 3.9.15 Calmars, poulpes
- * 3.9.16 Crustacés (crabes, crevettes, écrevisses, langoustes), scorpions
- * 3.9.17 Étoiles de mer
- * 3.9.18 Coquillages (huîtres, moules, conques, autres coquillages)
■ Note: Non compris les escargots (3.11.7).
- * 3.9.19 Coraux, madrépores
- * 3.9.20 Méduses
- * 3.9.21 Groupes d'animaux aquatiques de la division 3.9, d'espèces différentes (excepté 3.9.12)
- * 3.9.22 Aquariums, terrariums ou vivariums occupés par des animaux de la division 3.9
- * 3.9.23 Autres animaux aquatiques

- A 3.9.2 Squales (requins)
- A 3.9.3 Cétacés (cachalots, baleines, orques)
- A 3.9.4 Dauphins
- A 3.9.5 Espadons, narvals, poissons-scies
- A 3.9.6 Poissons décoratifs
■ Note: Y compris les poissons rouges.
- A 3.9.7 Poissons plats (poissons-lunes, raies, limandes)
- A 3.9.8 Poissons reptiles (anguilles ou autres)
- A 3.9.10 Autres poissons
- A 3.9.11 Poissons dans leur élément ou représentés comme tels
- A 3.9.12 Groupes de poissons, ou d'animaux ayant la forme de poissons, d'espèces différentes

- A 3.9.24 Animaux de la division 3.9 stylisés
- A 3.9.25 Animaux de la division 3.9 costumés ou personnifiés

3.11 REPTILES, AMPHIBIENS, ESCARGOTS, PHOQUES, OTARIES

- * 3.11.1 Serpents
- * 3.11.6 Vers
- * 3.11.7 Escargots, limaces
- * 3.11.9 Alligators, caïmans, crocodiles
- * 3.11.10 Caméléons, lézards, salamandres
- * 3.11.11 Tortues
- * 3.11.12 Crapauds, grenouilles, têtards
- * 3.11.17 Phoques, otaries
- * 3.11.21 Groupes d'animaux de la division 3.11, d'espèces différentes
- * 3.11.22 Terrariums ou vivariums occupés par des animaux de la division 3.11
- * 3.11.23 Autres animaux de la division 3.11

- A 3.11.2 Serpent et coupe (symbole de la pharmacie)
- A 3.11.3 Serpent(s) et baguette (symbole de la médecine)

- A 3.11.24 Animaux de la division 3.11 stylisés
- A 3.11.25 Animaux de la division 3.11 costumés ou personnifiés

3.13 INSECTES, ARAIGNÉES, MICRO-ORGANISMES

3.13.1 Papillons

* ~~3.13.2 Insectes (excepté 3.13.1), araignées~~

* 3.13.5 Ruches, alvéoles de rayons de cire

3.13.20 Micro-organismes

* 3.13.21 Groupes d'insectes, d'araignées ou de micro-organismes, d'espèces différentes

A 3.13.4 Abeilles, guêpes

A 3.13.6 Libellules

A 3.13.7 Mouches, moustiques

A 3.13.8 Araignées, toiles d'araignées

A 3.13.9 Coccinelles

A 3.13.10 Scarabées

A 3.13.11 Blattes

A 3.13.12 Cigales, grillons, criquets, sauterelles

A 3.13.16 Fourmis

A 3.13.17 Poux, pucerons

A 3.13.18 Chenilles, vers à soie


A 3.13.19 Cocons de vers à soie, chrysalides

A 3.13.23 Autres insectes

A 3.13.24 Insectes ou araignées stylisés

A 3.13.25 Insectes ou araignées costumés **ou personnifiés**

3.15 AUTRES ANIMAUX; GRANDS ANIMAUX PRÉHISTORIQUES, DINOSAURES

 *Note: Non compris les animaux fabuleux des divisions 4.3 et 4.7.*

3.17 GROUPES D'ANIMAUX CLASSÉS DANS DES DIVISIONS DIFFÉRENTES DE LA CATÉGORIE 3

CATÉGORIE 4: ÊTRES SURNATURELS, FABULEUX, DE FANTAISIE OU NON IDENTIFIABLES

Note: Non compris les êtres humains et les animaux de fantaisie formés de lettres ou de chiffres, classés dans les sections appropriées de la division 27.3.

- 4.1 PERSONNAGES AILÉS OU CORNUS
- 4.2 ÊTRES EN PARTIE HUMAINS, EN PARTIE ANIMAUX
- 4.3 ANIMAUX FABULEUX
- 4.5 VÉGÉTAUX, OBJETS OU FIGURES GÉOMÉTRIQUES REPRÉSENTANT UN PERSONNAGE OU UN ANIMAL; MASQUES OU TÊTES DE FANTAISIE OU NON IDENTIFIABLES
- 4.7 GROUPES D'ÉLÉMENTS FIGURATIFS CLASSÉS DANS DES DIVISIONS DIFFÉRENTES DE LA CATÉGORIE 4

4.1 PERSONNAGES AILÉS OU CORNUS

- 4.1.1 Têtes humaines ailées
- 4.1.2 Enfants ailés (angelots, amours)
- 4.1.3 Autres personnages ailés, fées (excepté 4.1.4)
- 4.1.4 Diables ou autres personnages cornus, avec ou sans ailes
- 4.1.5 Têtes de diables ou de personnages cornus
- 4.1.25 Groupes de personnages ailés ou cornus classés dans des sections différentes de la division 4.1

4.2 ÊTRES EN PARTIE HUMAINS, EN PARTIE ANIMAUX

- * 4.2.1 Centaures (têtes, bras et corps d'un homme & corps, jambes d'un cheval)
- 4.2.5 Sphinx
- 4.2.8 Tritons (poisson/homme)
- 4.2.11 Sirènes, naïades
- 4.2.20 Autres êtres en partie humains, en partie animaux
- 4.2.25 Groupes d'êtres classés dans des sections différentes de la division 4.2

~~A 4.2.2 Centaures avec arc, flèche(s) ou lance~~

4.3 ANIMAUX FABULEUX

- 4.3.1 Lions ailés, griffons (monstre ailé avec le corps d'un lion et la tête d'un aigle)
- 4.3.3 Dragons
- 4.3.5 Chevaux ailés (Pégase)
- 4.3.7 Autres quadrupèdes ailés
- 4.3.9 Licornes
- 4.3.10 Monstres à plusieurs têtes
- 4.3.11 Yétis
- 4.3.19 Têtes d'animaux fabuleux
- 4.3.20 Phénix, autres animaux fabuleux (oiseau imaginaire)
- 4.3.25 Groupes d'animaux fabuleux classés dans des sections différentes de la division 4.3
- O 4.3.99 Autres animaux fabuleux

4.5 VÉGÉTAUX, OBJETS OU FIGURES GÉOMÉTRIQUES REPRÉSENTANT UN PERSONNAGE OU UN ANIMAL; MASQUES OU TÊTES DE FANTAISIE OU NON IDENTIFIABLES

- 4.5.1 Végétaux personnifiés, assemblages de végétaux représentant un personnage
- 4.5.2 Objets personnifiés, assemblages d'objets représentant un personnage
- 4.5.3 Figures ou corps géométriques personnifiés, assemblages de figures ou de corps géométriques représentant un personnage
- 4.5.4 Robots d'aspect humain
- 4.5.5 Autres formes personnifiées non identifiables, autres êtres de fantaisie d'aspect humain, génies, bonhommes de neige, épouvantails et fantômes
 - *Notes: Non compris les nains (2.1.7), les personnages allégoriques ou mythologiques (2.1.22 ou 2.3.22), les personnages ailés ou cornus classés dans la division 4.1.*
- 4.5.11 Végétaux ou assemblages de végétaux représentant un animal
- 4.5.12 Objets ou assemblages d'objets représentant un animal
- 4.5.13 Figures ou corps géométriques ou assemblages de figures ou de corps géométriques représentant un animal
- 4.5.14 Robots ayant l'aspect d'un animal
- 4.5.15 Autres formes représentant un animal non identifiable, autres êtres de fantaisie ayant l'aspect d'un animal
 - *Note: Non compris les animaux fabuleux classés dans la division 4.3.*
- 4.5.21 Masques ou têtes de fantaisie ou non identifiables

4.7 GROUPES D'ÉLÉMENTS FIGURATIFS CLASSÉS DANS DES DIVISIONS DIFFÉRENTES DE LA CATÉGORIE 4

CATÉGORIE 5: VÉGÉTAUX

- 5.1 ARBRES, ARBUSTES
- 5.3 FEUILLES, AIGUILLES, RAMEAUX AVEC FEUILLES OU AIGUILLES
- 5.5 FLEURS
- 5.7 GRAINES, FRUITS
- 5.9 LÉGUMES
- 5.11 AUTRES VÉGÉTAUX
- 5.13 DÉCORATIONS FORMÉES DE VÉGÉTAUX

5.1 ARBRES, ARBUSTES

- * 5.1.1 Arbres ou arbustes de forme triangulaire, conique (pointe en haut) ou flammés (sapins, cyprès, etc.)
- * 5.1.2 Arbres ou arbustes de forme oblongue (peupliers)
- * 5.1.3 Arbres ou arbustes présentant une autre forme
- * 5.1.4 Arbres ou arbustes défeuillés
- * 5.1.9 Groupes d'arbres ou d'arbustes ayant des formes différentes
 - 5.1.19 Ceps, souches
 - 5.1.20 Troncs d'arbres ébranchés
 - 5.1.21 Grosses branches, rameaux sans feuilles ou sans aiguilles, branche de sourcier
- A 5.1.5 Un arbre ou un arbuste
- A 5.1.6 Deux arbres ou deux arbustes
- A 5.1.7 Trois arbres ou trois arbustes
- A 5.1.8 Plus de trois arbres ou de trois arbustes, bosquets, taillis
 - 📌 *Note: Dès le moment où l'ensemble des arbres représentés devient une forêt, il sera rangé en 6.19.5.*
- A 5.1.16 Arbres ou arbustes stylisés
- A 5.1.10 Conifères
- ~~A 5.1.11 Feuillus~~
- A 5.1.13 Arbres ou arbustes avec racines
- A 5.1.15 Arbres et arbustes en fleurs ou portant des fleurs
- A 5.1.12 Palmiers, bananiers
- A 5.1.14 Arbustes grimpants

5.3 FEUILLES, AIGUILLES, RAMEAUX AVEC FEUILLES OU AIGUILLES

- * 5.3.1 Feuilles de tabac
- * 5.3.2 Feuilles de chêne
- * 5.3.3 Feuilles de houx
- * 5.3.4 Feuilles de vigne (excepté 5.3.19), de platane, d'érable
- * 5.3.5 Feuilles de marronnier
- * 5.3.6 Feuilles de trèfle
- * 5.3.7 Feuilles de fougère, palmes
- * 5.3.8 Feuilles de glycine ou d'acacia
- * 5.3.9 Feuilles de ginkgo
- * 5.3.11 Autres feuilles

- 5.3.16 Plus de quatre feuilles, feuilles éparses, bouquets de feuilles
■ *Note:* Non compris les surfaces ou fonds couverts d'un élément figuratif répété constitué de feuilles (25.7.25).
- 5.3.17 Rameaux d'olivier, avec ou sans fruits
- ~~5.3.18 Rameaux de gui~~
- 5.3.19 Pampres
■ *Note:* Non compris les décorations de pampres (5.13.6).
- 5.3.20 Autres rameaux avec feuilles, avec ou sans fruits
- 5.3.22 Aiguilles, rameaux à aiguilles

- A 5.3.13 Feuilles stylisées
- A 5.3.14 Une feuille
- A 5.3.15 Deux à quatre feuilles

5.5 FLEURS

■ *Note:* Y compris les fleurs sous forme héraldique.

- * 5.5.1 Roses
- * 5.5.2 Lys
- * 5.5.3 Tulipes, magnolias
- * 5.5.4 Marguerites, tournesols, pâquerettes
- * 5.5.5 Oeillets
- * 5.5.6 Pensées
- * 5.5.7 Lilas ou autres fleurs en grappes dressées
- * 5.5.8 Glycines ou autres fleurs en grappes tombantes
- * 5.5.10 Edelweiss
- * 5.5.11 Gentianes
- * 5.5.12 Chardons
- * 5.5.13 Coquelicots
- * 5.5.14 Chrysanthèmes
- * 5.5.15 Orchidées
- * 5.5.16 Lotus
- * 5.5.18 Fleurs disposées en ombelles
- * 5.5.19 Autres fleurs, les fleurs d'arbres (cerisiers, pêchers, pommiers) et d'arbustes; fleurs de protea et de strelitzia, pétales
- * 5.5.23 Groupes de fleurs d'espèces différentes, bouquets, gerbes, corbeilles ou parterres de fleurs, fleurs éparses
- A 5.5.20 Fleurs stylisées
- A 5.5.21 Une fleur
- A 5.5.22 Plusieurs fleurs (excepté 5.5.7, 5.5.8, 5.5.18 et 5.5.23)
■ *Note:* Non compris les surfaces ou fonds couverts d'un élément figuratif répété constitué de fleurs (25.7.25).

5.7 GRAINES, FRUITS

- 5.7.1 Grains, graines.
 - 📌 *Note: Non compris les grains de café (5.7.27).*
 - 5.7.2 Épis de céréales (froment, seigle, orge, etc.), épis de maïs, épis de sorgho & panicules
 - ~~5.7.3 Panicules de céréales (avoine, riz, etc.)~~
 - 5.7.5 Gerbes de céréales
 - * 5.7.6 Fruits à coque (amandes, arachides, cacao, noix, noisettes, etc.), noix de coco
 - * 5.7.7 Fruits à cupule (châtaignes, marrons, glands, etc.)
 - * 5.7.8 Fraises, framboises, mûres
 - * 5.7.9 Groseilles, kiwis et autres baies
 - * 5.7.10 Raisins (grains ou grappes)
 - * 5.7.11 Oranges, mandarines, pamplemousses
 - * 5.7.12 Citrons, citrons verts
 - * 5.7.13 Pommes
 - * 5.7.14 Fruits à noyau (abricots, pêches, pruneaux, prunes, dattes, mangues, litchis, nèfles, etc.) (excepté 5.7.16 et 5.7.19)
 - * 5.7.15 Poires
 - * 5.7.16 Cerises
 - * 5.7.17 Ananas
 - * 5.7.18 Bananes
 - * 5.7.19 Olives
 - * 5.7.20 Melons, pastèques
 - * 5.7.21 Autres fruits (excepté 5.7.9), ~~balles de coton~~, grenades
 - * 5.7.24 Groupes de fruits d'espèces différentes
 - * 5.7.25 Coupes ou corbeilles de fruits
 - * 5.7.26 Fruits dans des bocaux
 - * 5.7.27 Grains de café
-
- A 5.7.22 Fruits ouverts, tranches ou quartiers de fruits, pelures
 - A 5.7.23 Un fruit

5.9 LÉGUMES

- * 5.9.1 Carottes
 - * 5.9.3 Pommes de terre, autres tubercules
 - * 5.9.6 Oignons, bulbes
 - * 5.9.8 Poireaux
 - * 5.9.10 Asperges
 - * 5.9.12 Choux, laitues, endives
 - 📌 *Note: Non compris les laitues préparées pour la consommation (8.7.7).*
 - * 5.9.14 Courges
 - * 5.9.15 Aubergines, concombres, cornichons, poivrons, paprikas
 - * 5.9.17 Tomates
 - * 5.9.19 Haricots, fèves, pois, lentilles
 - * 5.9.21 Autres légumes, truffes, artichauts, avocats
 - 5.9.24 Groupes de légumes d'espèces différentes
 - 5.9.25 Paniers de légumes
 - 5.9.26 Légumes dans des bocaux
-
- A 5.9.22 Légumes ouverts, tranches ou quartiers de légumes
 - A 5.9.23 Un légume

5.11 AUTRES VÉGÉTAUX

- * 5.11.1 Algues, varech et autres végétaux, plantes aromatiques (basilique, persil, menthe, aneth ...), safran
- A 5.11.2 Racines, radicules, ginseng
- A 5.11.3 Mousses, lichens
- A 5.11.5 Champignons
- A 5.11.9 Plants de pommes de terre
- A 5.11.11 Herbes
- A 5.11.10 **Autres plants ou graines germées**
- A 5.11.13 Bambous, roseaux, cannes à sucre, cannes de maïs, gousses de vanille, bâtons de cannelle, pousses de bambou
- A 5.11.14 Cotonniers, balles de coton
- A 5.11.15 Cônes, pommes de pin, cônes de houblon
- A 5.11.17 Agaves, aloès
- A 5.11.18 Figueiers de Barbarie
- A 5.11.19 Cactus
- A 5.11.23 Plantes en pot, en jardinière ou en bac

5.13 DÉCORATIONS FORMÉES DE VÉGÉTAUX

- 5.13.1 Couronnes de feuilles, de fleurs, de fruits ou de légumes
- 5.13.3 Palmes croisées
- 5.13.4 Rameaux croisés, Couronne de César
- 5.13.6 Décorations de pampres
 - Note:* Non compris les pampres (5.3.19).
- * 5.13.7 Guirlandes, bandes, bordures ou cadres formés de végétaux (excepté 5.13.6)
- 5.13.15 Arbres de Noël, branches d'arbres de Noël
- 5.13.25 Autres décorations formées de végétaux
 - Note:* Non compris les bouquets de feuilles (5.3.16), les bouquets, gerbes ou corbeilles de fleurs (5.5.23), les coupes ou corbeilles de fruits (5.7.25) et les surfaces ou fonds couverts d'un élément figuratif répété constitué de végétaux (25.7.25).
- ~~A 5.13.8 Guirlandes, bandes, bordures ou cadres formés de feuilles~~
- ~~A 5.13.9 Guirlandes, bandes, bordures ou cadres formés de fleurs~~
- ~~A 5.13.10 Guirlandes, bandes, bordures ou cadres formés de fruits~~
- ~~A 5.13.11 Guirlandes, bandes, bordures ou cadres formés d'autres végétaux~~

CATÉGORIE 6: PAYSAGES

- 6.1 MONTAGNES, ROCHERS, GROTTES
- 6.3 PAYSAGES AVEC PLAN D'EAU, FLEUVE, RIVIÈRE OU RUISSEAU
- 6.6 PAYSAGES DÉSERTIQUES OU DE TYPE TROPICAL
- 6.7 PAYSAGES URBAINS OU DE VILLAGE
- 6.19 AUTRES PAYSAGES

6.1 MONTAGNES, ROCHERS, GROTTES

- 6.1.1 Roches, rochers, parois de rochers
 - *Note:* (a) Y compris les formations telles que les pitons rocheux ou les cheminés de fées
 - (b) Non compris les récifs (6.3.10)
- * 6.1.2 Montagnes, paysages de montagne
- * 6.1.3 Volcans
- 6.1.7 Grottes
- A 6.1.4 Montagnes ou volcans stylisés

6.3 PAYSAGES AVEC PLAN D'EAU, FLEUVE, RIVIÈRE OU RUISSEAU

■ *Note:* Non compris les paysages urbains ou de village avec plan d'eau, fleuve, rivière ou ruisseau (6.7.11).

~~* 6.3.1 Paysages lacustres ou marins~~

* 6.3.11 Paysages avec eaux vives

A 6.3.2 Plages, côtes, baies

A 6.3.3 Îles, récifs

A 6.3.4 Haute mer, étendues d'eau sans rivage

A 6.3.5 Lacs ou mers avec montagnes alentour ou au second plan

A 6.3.6 Ports

A 6.3.10 Autres paysages lacustres ou marins

~~A 6.3.12 Sources, paysages avec source(s)~~

~~A 6.3.13 Chutes, paysages avec chute(s)~~

~~A 6.3.14 Fleuves, rivières, ruisseaux, rapides, torrents, avec ou sans paysage~~

~~A 6.3.20 Autres paysages avec eaux vives~~

6.6 PAYSAGES DÉSERTIQUES OU DE TYPE TROPICAL

* 6.6.1 Paysages désertiques ou avec végétation très clairsemée

* 6.6.2 Oasis

* 6.6.25 Autres paysages de type tropical

A 6.6.3 Autres paysages avec palmiers

6.7 PAYSAGES URBAINS OU DE VILLAGE

6.7.1 Rues

6.7.2 Places

* 6.7.4 Agglomérations

6.7.11 Paysages urbains ou de village avec plan d'eau, fleuve, rivière ou ruisseau

6.7.25 Autres paysages urbains ou de village

~~A 6.7.5 Agglomérations formées de gratte-ciel~~

~~A 6.7.6 Agglomérations formées de maisons à toit plat~~

~~A 6.7.7 Agglomérations formées de cases~~

~~A 6.7.8 Agglomérations formées de bâtiments ruraux~~

6.19 AUTRES PAYSAGES

- * 6.19.1 Autres paysages
- A 6.19.5 Forêts, sous-bois
 - Note:* Un groupe de trois arbres ou plus sera rangé dans une des sections 5.1.1 à 5.1.4 s'il ne représente pas une forêt à proprement parler.
- A 6.19.7 Vignobles
- A 6.19.9 Autres cultures
- A 6.19.10 Paysage avec meule(s) de foin
- A 6.19.11 Prairies, pacages
- A 6.19.13 Pâturages avec montagnes alentour ou au second plan
- A 6.19.15 Paysages avec moulin(s) à vent
- A 6.19.16 Paysages avec maison(s)
- A 6.19.17 Paysages avec usine(s) ou autre(s) construction(s) industrielle(s)
- A 6.19.19 Paysages polaires
- A 6.19.20 Cimetières
- A 6.19.21 Terrains de golf, parcours de golf, greens

CATÉGORIE 7: CONSTRUCTIONS, SUPPORTS D’AFFICHAGE, BARRIÈRES

- 7.1 HABITATIONS, BÂTIMENTS, COLONNES OU PANNEAUX D’AFFICHAGE, CAGES OU NICHES POUR ANIMAUX
- 7.3 PARTIES D’HABITATIONS OU DE BÂTIMENTS, INTÉRIEURS
- 7.5 MONUMENTS, STADES, FONTAINES
- 7.11 OUVRAGES D’ART
- 7.15 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, MURS, BARRIÈRES, ÉCHAFAUDAGES

7.1 HABITATIONS, BÂTIMENTS, COLONNES OU PANNEAUX D’AFFICHAGE, CAGES OU NICHES POUR ANIMAUX

- * 7.1.1 Châteaux, forteresses, murs à créneaux, palais
- 7.1.99 Châteaux héraldiques
- * 7.1.3 Églises, cathédrales, abbayes, monastères
- * 7.1.4 Mosquées, minarets
- * 7.1.5 Pagodes
- * 7.1.6 Tours, derricks (excepté 7.1.16), tours-émetteurs
■ *Notes: Non compris la tour Eiffel (7.5.2).*
- ~~* 7.1.8 Maisons, gratte-ciel~~
- * 7.1.13 Moulins à vent ou à eau
- * 7.1.14 Établissements industriels, cheminées d’usines
- * 7.1.15 Stations d’essence
- * 7.1.16 Phares
- * 7.1.17 Kiosques, édicules, baraques foraines, boutiques en plein vent
- * 7.1.18 Colonnes ou panneaux d’affichage, autres supports d’affichage, toutes sortes de panneaux (sauf les plaques de nom et de numéro de rue)
■ *Note: Y compris les poteaux de barbier*
- * 7.1.19 Huttes, cases
- * 7.1.20 Tentés, yourtes
- * 7.1.21 Igloos
- * 7.1.22 Cages ou niches pour animaux
■ *Note: Non compris les cages à oiseaux (3.7.20) et les ruches (3.13.5).*
- * 7.1.24 Habitations ou bâtiments stylisés
- * 7.1.25 Autres habitations ou bâtiments
- * 7.1.26 Magasins, supermarchés, restaurants, théâtres
- A 7.1.9 Maisons rurales, fermes, granges, maisons avec jardin
- ~~A 7.1.10 Maisons à toit plat~~
- A 7.1.11 Chalets
- A 7.1.12 Maisons urbaines, gratte-ciel
- A 7.1.23 Habitations ou bâtiments en ruines

7.3 PARTIES D'HABITATIONS OU DE BÂTIMENTS, INTÉRIEURS

- 7.3.1 Portes, entrées
- 7.3.2 Fenêtres, vitres, vitraux
- 7.3.3 Baies, balcons, balustrades, moucharabies, pergolas

* ~~7.3.4 Intérieurs~~

- 7.3.11 Toits
- 7.3.12 Cheminées, couronnements de cheminées
 - *Note: Non compris les cheminées d'usines (7.1.14) et les cheminées d'intérieur (13.3.2).*
- 7.3.13 Vitrines de magasins
- 7.3.15 Escaliers
- 7.3.20 Stores, jalousies, volets, marquises
- 7.3.25 Autres parties d'habitations ou de bâtiments

- A 7.3.5 Cuisines
- A 7.3.6 Salles de bains, saunas
- A 7.3.7 Chambres
- A 7.3.8 Caves
- A 7.3.9 Autres intérieurs

7.5 MONUMENTS, STADES, FONTAINES

- 7.5.1 Pyramides
- 7.5.2 Constructions reconnues en tant que monuments (Grande Muraille de Chine, tour Eiffel, statue de la Liberté, etc.)
- * 7.5.5 Autres monuments antiques
- 7.5.9 Stades, amphithéâtres, terrains de jeux, terrains de sport
- 7.5.10 Arcs de triomphe, portiques, portes de ville
- 7.5.11 Labyrinthes
- 7.5.12 Mâts totémiques
- 7.5.13 Pierres tombales
- 7.5.15 Fontaines, bassins, piscines, jeux ou jets d'eau, puits
- 7.5.25 Autres monuments
- A 7.5.6 Temples antiques ou leurs parties
- A 7.5.8 Colonnes, obélisques

7.11 OUVRAGES D'ART

- 7.11.1 Ponts
- 7.11.5 Tunnels
- 7.11.10 Routes, carrefours, bifurcations
- 7.11.15 Voies ferrées
- 7.11.20 Ducs-d'albe, pieux d'amarrage
- 7.11.21 Bouches à eau, bornes à incendie
- 7.11.23 Barrages
- 7.11.25 Autres ouvrages d'art

7.15 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, MURS, BARRIÈRES, ÉCHAFAUDAGES

- 7.15.1 Pierres, Pierres à bâtir, briques
- 7.15.5 Planches, plaques, panneaux, dalles
- 7.15.6 Tôles ou autres matériaux ondulés
- 7.15.8 Représentations du bois
 - *Note: Seront rangées dans cette section aussi bien la représentation de la surface du bois brut, par exemple de l'écorce, que celle de la surface du bois découpé dans le plan horizontal ou vertical du tronc. La représentation du bois formant un fond ornemental sera rangée dans les sections appropriées de la catégorie 25.*
- 7.15.9 Tuiles
- 7.15.20 Autres matériaux de construction
- 7.15.22 Murs, barrières
- 7.15.25 Échafaudages
- 7.15.26 Panneaux solaires

CATÉGORIE 8: PRODUITS ALIMENTAIRES

- 8.1 ARTICLES DE BOULANGERIE, DE PÂTISSERIE, DE CONFISERIE OU DE CHOCOLATERIE
- 8.3 LAIT, PRODUITS DE LAITERIE, FROMAGES
- 8.5 ARTICLES DE BOUCHERIE, DE CHARCUTERIE OU DE POISSONNERIE
- 8.7 AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES

8.1 ARTICLES DE BOULANGERIE, DE PÂTISSERIE, DE CONFISERIE OU DE CHOCOLATERIE

- * 8.1.1 Pains
- 8.1.6 Biscottes, tranches de pain, tartines, sandwiches
- * 8.1.7 Petits pains, brioches
- 8.1.8 Croissants
- * 8.1.9 Petits biscuits
- * 8.1.15 Pâtisseries
- * 8.1.18 Glaces, y compris les cornets à crème glacée
- * 8.1.19 Produits de chocolaterie, confiseries, chewing gum, bonbons, candi
- 8.1.25 Autres articles de boulangerie, beignets, gaufres, brezel

~~A 8.1.2 Pains de forme carrée ou rectangulaire~~

~~A 8.1.3 Pains longs, pains en baguette~~

~~A 8.1.4 Pains de forme ronde~~

~~A 8.1.10 Petits biscuits de forme ronde (excepté A 8.1.12)~~

~~A 8.1.11 Petits biscuits de forme carrée ou rectangulaire (excepté A 8.1.12)~~

~~A 8.1.12 Petits biscuits à bordure lobée~~

~~A 8.1.13 Petits biscuits de forme triangulaire (excepté A 8.1.12)~~

~~A 8.1.14 Mélanges de petits biscuits de formes différentes~~

~~A 8.1.16 Tartes, gâteaux, tourtes~~

~~A 8.1.17 Cakes~~

~~A 8.1.20 Tablettes de chocolat~~

~~A 8.1.21 Bâtons de chocolat~~

~~A 8.1.22 Carrés de chocolat, pralines, fondants ou autres bonbons (excepté A 8.1.23)~~

A 8.1.23 Pralines, fondants ou autres bonbons emballés en papillote

A 8.1.24 Sucettes

8.3 LAIT, PRODUITS DE LAITERIE, FROMAGES

- 8.3.1 Lait, crème (excepté 8.3.2)
- 8.3.2 Crème fouettée
- * 8.3.3 Beurre, margarine
- * 8.3.8 Fromages
- 8.3.25 Autres produits de laiterie (excepté 8.7.15)

~~A 8.3.4 Beurre ou margarine en motte~~

~~A 8.3.5 Beurre ou margarine en plaque~~

~~A 8.3.6 Beurre ou margarine en coquille~~

~~A 8.3.7 Beurre ou margarine présentant une autre forme~~

~~A 8.3.9 Fromages de forme circulaire~~

~~A 8.3.10 Fromages de forme carrée ou rectangulaire~~

~~A 8.3.11 Fromages non découpés présentant une autre forme~~

~~A 8.3.12 Fromages découpés~~

8.5 ARTICLES DE BOUCHERIE, DE CHARCUTERIE OU DE POISSONNERIE

* 8.5.1 Articles de boucherie, de charcuterie ou de poissonnerie

~~A 8.5.2 Jambons, gigots, morceaux de viande~~

A 8.5.3 Saucisses, saucissons, salami

~~A 8.5.4 Tranches de viande ou de poisson ou de charcuterie~~

~~A 8.5.10 Volaille ou gibier cuits ou préparés pour la cuisson~~

~~A 8.5.15 Poissons, filets de poisson ou autres articles de poissonnerie cuits ou préparés pour la cuisson~~

~~A 8.5.25 Autres articles de boucherie, de charcuterie~~

8.7 AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES

8.7.1 Potages ou boissons (en assiette, en tasse, dans un bol, une soupière ou un verre, etc.), des liquides versés

8.7.3 Pâtes alimentaires

8.7.4 Pizzas

8.7.5 Plats ou assiettes garnis

8.7.7 Plats de légumes, salades de légumes

8.7.8 Chips, produits de pommes de terre et produits similaires

8.7.9 Popcorn, maïs éclaté

8.7.10 Tacos, wraps, kebabs, empanadas et produits similaires

8.7.11 Oeufs de tout genre, oeufs cuisinés

8.7.14 Salades de fruits, compotes de fruits

8.7.15 Flans, puddings, omelettes

8.7.16 Pancakes, crêpes, tortillas

8.7.17 Mélanges de produits alimentaires classés dans différentes divisions

8.7.21 Sucre

8.7.22 Aliments pour chiens et chats (croquettes), granulés et flocons pour animaux

8.7.25 Autres produits alimentaires non classés en 8.7.1 à 8.7.22, hamburgers

CATÉGORIE 9: TEXTILES, VÊTEMENTS, MATÉRIEL DE COUTURE, COIFFURES, CHAUSSURES

- 9.1 TEXTILES AUTRES QUE VÊTEMENTS, NAVETTES
- 9.3 VÊTEMENTS
- 9.5 MATÉRIEL DE COUTURE, PATRONS
- 9.7 COIFFURES
- 9.9 CHAUSSURES

9.1 TEXTILES AUTRES QUE VÊTEMENTS, NAVETTES

- * 9.1.1 Fils
- 9.1.7 Lacets, cordonnets, cordons, cordes
 - *Note:* Voir aussi 14.1.5.
- 9.1.8 Mailles
- 9.1.9 Broderies, napperons, passements
- 9.1.10 Rubans, noeuds
- * 9.1.11 Tissus, filets, linges plats, rideaux, tapis, draps de bain, draps de lits, nappes, mouchoirs et bavoirs
 - *Note:* Non compris les filets pour la pêche, la chasse ou le jeu (21.3.16).
- 9.1.23 Couvertures de lit, coussins, édredons
 - *Note:* Les traversins sont classés en 12.1.4.
- 9.1.24 Étiquettes en tissu, dentelées ou non
- 9.1.25 Autres articles textiles non classés dans les divisions 9.3, 9.7 et 9.9

~~A 9.1.2 — Fils en écheveaux~~

~~A 9.1.3 — Fils en bobine ou sur un autre support (excepté A 9.1.4)~~

~~A 9.1.4 — Fils en navette, navettes avec ou sans fil~~

~~A 9.1.5 — Fils en pelote~~

~~A 9.1.6 — Autres présentations du fil~~

~~A 9.1.15 — Filets, tissages très lâches, chaînes~~

~~A 9.1.16 — Tissus bordés d'un fil ou d'une ou plusieurs bandes distinctives~~

~~A 9.1.17 — Linge plat~~

~~A 9.1.18 — Tissus en pièces ou en rouleaux~~

~~A 9.1.19 — Tissus en pile~~

~~A 9.1.20 — Tissus drapés, rideaux~~

~~A 9.1.21 — Tapis, tissus à franges~~

~~A 9.1.22 — Échantillons de tissu~~

9.3 VÊTEMENTS

■ Note: Non compris les coiffures (9.7), ni les chaussures (9.9).

~~* 9.3.1 Vêtements~~

- * 9.3.26 Groupes de vêtements différents

- A 9.3.2 Vestes, gilets, manteaux, pèlerines
- A 9.3.3 Pantalons, culottes
- A 9.3.4 Costumes (excepté A 9.3.5 et A 9.3.14)
- A 9.3.5 Robes, tabliers, costumes de dames
- A 9.3.7 Ponchos
- A 9.3.8 Pull-overs, sweaters
- A 9.3.9 Chemises, T-shirts, corsages, chemisiers
- A 9.3.10 Cols de vêtements
- A 9.3.13 Cravates, noeuds papillon, foulards
- A 9.3.14 Sous-vêtements, slips, couches-culottes, maillots de bains
- A 9.3.15 Bas, chaussettes, chaussons
- A 9.3.16 Gants
 - Note: Non compris les gants de boxe (21.3.23).
- A 9.3.17 Ceintures, boucles de ceintures
- A 9.3.18 Bavoirs
- A 9.3.19 Poches de vêtements
- A 9.3.20 Parties de vêtements de la division 9.3 (excepté A 9.3.10 et A 9.3.19)
- A 9.3.21 Combinaisons de plongée, scaphandres
- A 9.3.25 Autres vêtements non classés dans les divisions 9.7 et 9.9

9.5 MATÉRIEL DE COUTURE, PATRONS

~~* 9.5.1 Aiguilles, dés à coudre, crochets, épingles~~

■ Note: Voir aussi 14.3.1.

~~* 9.5.10 Autre matériel de couture~~

■ Note: Non compris les ciseaux (14.7.20) et les rubans métriques (17.5.2).

- A 9.5.2 Aiguilles à coudre droites ou courbes
- A 9.5.3 Aiguilles à tricoter
- A 9.5.5 Dés à coudre
- A 9.5.6 Crochets à crocheter
- A 9.5.7 Crochets de fermeture
- A 9.5.8 Épingles (excepté A 9.5.9)
- A 9.5.9 Épingles de sûreté

- A 9.5.12 Boutons (excepté A 9.5.13)
- A 9.5.13 Boutons à pression
- A 9.5.15 Fermetures à curseur
- A 9.5.16 Patrons de vêtements
 - Note: Les patrons qui ont l'apparence de vêtements seront rangés en 9.3.
- A 9.5.17 Baleines de corsets
- A 9.5.25 Autre matériel de couture non classé en 9.5.1

9.7 COIFFURES

~~* 9.7.1 Coiffures~~

- A 9.7.2 Turbans
- A 9.7.5 Casquettes et bérets
- ~~A 9.7.9 Bicornes~~
- ~~A 9.7.11 Képis~~
- ~~A 9.7.13 Bonnets phrygiens~~
- A 9.7.15 Fez
- A 9.7.17 Chapeaux à larges bords (chapeaux mexicains ou de cow-boy)
- A 9.7.19 Toques de cuisiniers
- A 9.7.21 Casques de protection
 - *Note: Non compris les casques parties d'armures (23.5.5) et le casque ailé de Mercure (24.11.14).*
- A 9.7.22 Toques universitaires anglaises
- A 9.7.25 Autres coiffures, plumes d'indiens

9.9 CHAUSSURES

~~* 9.9.1 Chaussures~~

- A 9.9.2 Sabots
- ~~A 9.9.3 Chaussures à talon bas~~
- ~~A 9.9.5 Chaussures à talon haut~~
- ~~A 9.9.7 Chaussures à tige, bottes~~
- A 9.9.10 Pantoufles
- A 9.9.11 Chaussures de sport, chaussures de ski
- A 9.9.13 Chaussures pour bébés
- A 9.9.14 Sandales, tongs
- A 9.9.15 Semelles, empreintes de chaussures
- ~~A 9.9.17 Autres parties de chaussures~~
 - *Note: Non compris les crochets de fermeture (9.5.7), les boutons (9.5.12), les boutons à pression (9.5.13), les fermetures à curseur (9.5.15), les clous (14.3.1) et les oeilletons (14.3.13)*
- A 9.9.25 Autres chaussures

10. TABACS, ARTICLES POUR FUMEURS, ALLUMETTES, ARTICLES DE VOYAGE, ÉVENTAILS, OBJETS DE TOILETTE

- 10.1 TABACS, ARTICLES POUR FUMEURS, ALLUMETTES
- 10.3 ARTICLES DE VOYAGE, ÉVENTAILS, SACS
- 10.5 OBJETS DE TOILETTE, MIROIRS

10.1 TABACS, ARTICLES POUR FUMEURS, ALLUMETTES

~~* 10.1.1 Tabac~~

~~* 10.1.10 Articles pour fumeurs, allumettes~~

- A 10.1.2 Tabac haché
- A 10.1.3 Cigares
- A 10.1.5 Cigarettes
- A 10.1.7 Tabac sous une autre forme
 - *Note:* Non compris les feuilles de tabac, séchées ou non (5.3.1).

- A 10.1.11 Pipes
- ~~A 10.1.12 Narguilés~~
- ~~A 10.1.13 Fume-cigarette et fume-cigare~~
- ~~A 10.1.14 Bourre-pipe~~
- ~~A 10.1.15 Coupe-cigares~~
- ~~A 10.1.16 Pots à tabac~~
- ~~A 10.1.17 Blagues à tabac~~
- A 10.1.18 Briquets
- A 10.1.19 Cendriers
- A 10.1.20 Allumettes
- A 10.1.25 Autres articles pour fumeurs

10.3 ARTICLES DE VOYAGE, ÉVENTAILS, SACS

- * 10.3.1 Cannes, parapluies, parasols
- 10.3.7 Éventails
- 10.3.8 Portefeuilles, porte-monnaie
- * 10.3.10 Sacs, valises, malles, serviettes, porte-documents
- 10.3.25 Autres articles de voyage

- A 10.3.4 Parapluies ou parasols ouverts

~~A 10.3.11 Sacs à oquettes~~

~~A 10.3.12 Cartables, porte-documents~~

~~A 10.3.13 Sacs à main~~

~~A 10.3.14 Fermetures de sacs à main, de valises ou de malles~~

■ *Note:* Non compris les fermetures à curseur (9.5.15).

~~A 10.3.15 Sacs à dos~~

~~A 10.3.16 Valises, malles~~

10.5 OBJETS DE TOILETTE, MIROIRS

- 10.5.1 Broses à dents, dose de pâte dentifrice, pâte dentifrice seule
 - * 10.5.4 Articles pour le rasage (excepté 10.5.21)
 - 10.5.11 Tondeuses à cheveux
 - 10.5.13 Peignes, brosses à cheveux
 - 10.5.15 Bâtons de rouge à lèvres
 - 10.5.17 Miroirs
 - *Note:* Non compris les miroirs utilisés en médecine (19.13.25).
 - 10.5.19 Vaporisateurs pour la toilette
 - 10.5.21 Savons
 - 10.5.25 Autres objets de toilette, autres produits cosmétiques ou pour la toilette, serviettes hygiéniques, cure-dents, sèche-cheveux
 - *Note:* Non compris les éponges (11.7.1) et les emballages (étuis, tubes, flacons, etc.) contenant des produits cosmétiques ou pour la toilette classés dans les divisions 19.3 ou 19.7.
- ~~A 10.5.5 Rasoirs à couteau~~
- ~~A 10.5.6 Rasoirs de sûreté~~
- ~~A 10.5.7 Lames de rasoirs de sûreté~~
- ~~A 10.5.8 Rasoirs électriques~~
- ~~A 10.5.9 Pinceaux à barbe~~

CATÉGORIE 11: ARTICLES DE MÉNAGE

■ *Note: Non compris les articles de ménage classés dans les catégories 12, 13 ou 19.*

- 11.1 COUVERTS, USTENSILES ET MACHINES DE CUISINE
- 11.3 RÉCIPIENTS À BOIRE, VAISSELLE, USTENSILES DE CUISINE POUR SERVIR, PRÉPARER OU CUIRE LES ALIMENTS OU BOISSONS
- 11.7 AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE

11.1 COUVERTS, USTENSILES ET MACHINES DE CUISINE

~~* 11.1.1 Couverts~~

~~* 11.1.10 Ustensiles et machines de cuisine~~

■ *Note: Non compris les ustensiles et machines de cuisine des divisions 11.3 et 13.3, les mortiers de cuisine (19.11.1).*

- A 11.1.2 Cuillers
- A 11.1.3 Couteaux
- A 11.1.4 Fourchettes
- A 11.1.5 Ensemble de cuiller(s), de couteau(x) et/ou de fourchette(s)
- A 11.1.6 Baguettes (articles de ménage)
- A 11.1.9 Spatules, pelles à tartes, autres pièces de couvert non classées dans les divisions 11.3 et 20.1

- A 11.1.11 Entonnoirs
- A 11.1.13 Passoires
- A 11.1.14 Ouvre-boîtes, ouvre-bouteilles, tire-bouchons
- A 11.1.15 Moulins à légumes, appareils à hacher la viande
- A 11.1.17 Planches à hacher ou à découper
- A 11.1.18 Filtres à café
- A 11.1.19 Moulins à café
- A 11.1.20 Moulins à poivre
- A 11.1.21 Mixers
- A 11.1.22 Rouleaux à pâtisserie
- A 11.1.25 Autres ustensiles ou machines de cuisine, moules

11.3 RÉCIPIENTS À BOIRE, VAISSELLE, USTENSILES DE CUISINE POUR SERVIR, PRÉPARER OU CUIRE LES ALIMENTS OU BOISSONS

■ *Note: Non compris les ustensiles de cuisine classés en 11.1.*

- * 11.3.1 Récipients à boire, coupes (trophées)
- * 11.3.5 ~~Vaisselle pour manger ou servir~~, plateaux
- * 11.3.14 Théières, cafetières, bouilloires
- * 11.3.18 Casseroles, marmites, cocottes, poêles, chaudrons

- A 11.3.2 Verres avec ou sans pied, sans anse
- A 11.3.3 Chopes, verres avec anse
- A 11.3.4 Tasses, tasses avec soucoupe
- A 11.3.6 Pailles

- A 11.3.7 Bols
- A 11.3.23 Vaisselle avec couvert
- A 11.3.8 Pots à anse
- A 11.3.9 Assiettes, soucoupes
- A 11.3.10 Plats, compotiers, saladiers, coupes à fruits
- A 11.3.11 Sauciers, soupicières
- A 11.3.13 Huiliers, salières, poivriers, moutardiers
- ~~A 11.3.20 Récipients, assiettes ou plats avec des aliments ou boissons~~
- A 11.3.25 Autres pièces de vaisselle

11.7 AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE

- * 11.7.1 Articles de ménage non classés dans les divisions 11.1 ou 11.3

- A 11.7.3 Cintres à habit
- A 11.7.4 Pinces à linge
- A 11.7.5 Brosses, éponges, laine d'acier
 - *Note: Non compris les brosses pour la toilette (10.5.1 et 10.5.25).*
- A 11.7.7 Balais, racloirs à vitre

CATÉGORIE 12: MOBILIER, INSTALLATIONS SANITAIRES

- 12.1 MOBILIER
- 12.3 INSTALLATIONS SANITAIRES

12.1 MOBILIER

■ *Note:* Y compris les meubles de bureau.

~~* 12.1.1 Mobilier~~

- A 12.1.2 Lits-cages
- A 12.1.3 Lits
- A 12.1.4 Matelas, coins, traversins
 - *Note:* Les coussins sont classés en 9.1.23.
- A 12.1.5 Berceaux
- A 12.1.6 Hamacs
- A 12.1.9 Chaises, fauteuils, tabourets
- A 12.1.10 Bancs, banquettes, canapés
- A 12.1.15 Tables, établis, étals de boucher, comptoirs de magasins
- A 12.1.16 Bureaux
- A 12.1.17 Commodes, bahuts
- A 12.1.19 Armoires, buffets, armoires blindées (coffres-forts)
- A 12.1.21 Étagères, dressoirs
- A 12.1.22 Valets de nuit
- A 12.1.25 Autres pièces de mobilier
 - *Note:* Non compris les miroirs (10.5.17).

12.3 INSTALLATIONS SANITAIRES

~~* 12.3.1 Installations sanitaires~~

- 12.3.2 Lavabos, éviers
- A 12.3.3 Baignoires
- A 12.3.4 Douches
- A 12.3.7 W-C. et bidets, chasses d'eau
- A 12.3.11 Robinets
- A 12.3.25 Autres installations sanitaires

CATÉGORIE 13: ÉCLAIRAGE, LAMPES DE RADIO, CHAUFFAGE, APPAREILS DE CUISSON OU DE RÉFRIGÉRATION, MACHINES À LAVER, APPAREILS À SÉCHER

13.1 ÉCLAIRAGE, LAMPES DE RADIO
13.3 CHAUFFAGE, APPAREILS DE CUISSON OU DE RÉFRIGÉRATION, MACHINES À LAVER, APPAREILS À SÉCHER

13.1 ÉCLAIRAGE, LAMPES DE RADIO

- * 13.1.1 Bougies, bougeoirs, chandeliers
- * 13.1.5 Flambeaux, torches (excepté 13.1.8)
- * ~~13.1.6 Lampes d'éclairage, lampions, lanternes, lampes de radio~~

~~A 13.1.2 Bougeoirs, chandeliers (excepté A 13.1.3)~~

~~A 13.1.3 Chandeliers à plusieurs branches~~

A 13.1.7 Lampes à huile, lumignons

A 13.1.8 Lampions, lanternes (excepté A 13.1.9), lampe-tempête

~~A 13.1.9 Falots-tempête~~

A 13.1.10 Réverbères, lampadaires

A 13.1.11 Lampes de table, quinquets, abat-jour

A 13.1.12 Lampes à suspension

A 13.1.13 Appliques d'éclairage

A 13.1.14 Torches électriques, lampes de poche

A 13.1.15 Lampes clignotantes de signalisation

A 13.1.16 Phares de véhicules

A 13.1.17 Ampoules ou tubes de lampes d'éclairage

A 13.1.18 Lampes de radio

A 13.1.20 Parties de lampes (excepté A 13.1.11 et A 13.1.17)

A 13.1.25 Autres articles d'éclairage, spots

13.3 CHAUFFAGE, APPAREILS DE CUISSON OU DE RÉFRIGÉRATION, MACHINES À LAVER, APPAREILS À SÉCHER

~~* 13.3.1 Chauffage, appareils de cuisson ou de réfrigération~~

13.3.23 Machines à laver le linge, machines à laver la vaisselle

* 13.3.24 Appareils de ménage à sécher

13.3.25 Fers et autres appareils à repasser

A 13.3.2 Cheminées, braseros, autres appareils de chauffage à feu ouvert, four à pain

A 13.3.3 Chaudières de chauffage, fourneaux de chambre

A 13.3.5 Radiateurs, appareils de chauffage pour sauna, autres appareils de chauffage

A 13.3.6 Parties d'appareils de chauffage

A 13.3.7 Fourneaux de cuisine, réchauds, grils, grille-pain, barbecues

A 13.3.9 Autres appareils de cuisson

A 13.3.10 Sèche-cheveux

A 13.3.21 Appareils de réfrigération

CATÉGORIE 14: QUINCAILLERIE, OUTILS, ÉCHELLES

- 14.1 TUBES, CÂBLES, GROSSE QUINCAILLERIE
- 14.3 PETITE QUINCAILLERIE, RESSORTS
- 14.5 CLEFS DE SERRURES, SERRURES, CADENAS
- 14.7 OUTILS
- 14.9 OUTILS POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE, PIOLETS
- 14.11 ÉCHELLES

14.1 TUBES, CÂBLES, GROSSE QUINCAILLERIE

■ *Note:* Y compris les représentations des articles de quincaillerie non métallique.

- * 14.1.1 Tubes, tuyaux, vannes
- * 14.1.5 Barres, câbles, câbles électriques
 - *Notes:* Voir aussi 9.1.7.
- * 14.1.13 Chaînes, anneaux de chaînes
- * 14.1.18 Autres articles de grosse quincaillerie

~~A 14.1.2 Tubes ou tuyaux courbés, enroulés, noués~~

~~A 14.1.3 Raccords de tubes ou de tuyaux, vannes~~

~~A 14.1.6 Barres ou câbles, tressés ou torsadés~~

~~A 14.1.7 Sections de câbles~~

~~A 14.1.8 Câbles avec fils distinctifs ou avec des sections de couleurs différentes~~

~~A 14.1.10 Câbles avec fiches électriques~~

~~A 14.1.14 Chaînes à rouleaux (de vélos, de motos, etc.)~~

~~A 14.1.15 Anneaux de chaînes~~

~~A 14.1.16 Chaînes formant un anneau~~

~~A 14.1.19 Poutres, poutrelles, tringles, rails~~

~~A 14.1.20 Profils de poutres, de poutrelles, de tringles ou de rails~~

~~A 14.1.22 Fers à béton, armatures en fers à béton~~

~~A 14.1.23 Fil de fer barbelé~~

~~A 14.1.24 Treillis~~

~~A 14.1.25 Autres articles de grosse quincaillerie~~

14.3 PETITE QUINCAILLERIE, RESSORTS

- * 14.3.1 Clous, vis, boulons, rivets, goujons, écrous, punaises
 - *Note:* Voir aussi 9.5.1.
- 14.3.20 Autres articles de petite quincaillerie
- 14.3.21 Ressorts; comprend tous les ressorts, quel que soit leur genre ou leur destination
 - *Notes:* Non compris les ferme-porte (15.1.25).

~~A 14.3.2 Clous~~

~~A 14.3.3 Vis, boulons, rivets, goujons, punaises~~

~~A 14.3.7 Clous, vis, boulons, rivets et/ou goujons croisés~~

■ *Note:* Voir aussi 9.5.1.

~~A 14.3.9 Écrous~~

A 14.3.11 Crochets

■ *Note:* Non compris les crochets de fermeture pour vêtements (9.5.7).

A 14.3.13 Cosses pour câbles, pince-câbles, colliers, manchons, anneaux, rondelles, oeillets, clips, segments, joints

A 14.3.15 Poignées de portes ou de fenêtres, gonds, charnières, autres poignées

A 14.3.16 Verrous, loquets

14.5 CLEFS DE SERRURES, SERRURES, CADENAS

- * 14.5.1 Clefs, parties de clefs
- 14.5.20 Porte-clefs, avec ou sans clefs
- 14.5.21 Serrures, entrées de serrures
- 14.5.23 Cadenas
- 14.5.24 Menottes

~~A 14.5.2 Une clef~~

~~A 14.5.3 Deux clefs~~

~~A 14.5.6 Plus de deux clefs~~

~~A 14.5.9 Parties de clefs~~

~~A 14.5.12 Clefs à anneau circulaire, ovale, ou ovale étranglé~~

~~A 14.5.13 Clefs à anneau lobé~~

~~A 14.5.14 Clefs à anneau en forme de losange ouvragé ou non, à bord droit ou concave~~

~~A 14.5.15 Clefs à anneau présentant une autre forme~~

~~A 14.5.18 Clefs plates~~

~~A 14.5.19 Autres clefs~~

14.7 OUTILS

■ Notes: a) Y compris leurs manches.
b) Non compris les outils pour l'agriculture ou l'horticulture, classés dans la division 14.9.

- * 14.7.1 Marteaux, masses, maillets, maillets de croquet
- * 14.7.2 Haches
- 14.7.4 Enclumes, pieds de cordonniers
- * 14.7.6 Autres outils (excepté 14.7.18 à 14.7.23)
- * 14.7.18 Coutellerie
 - Note: Non compris les rasoirs à couteaux (10.5.4), les couteaux de table (11.1.3) et les poignards (23.1.1).
- 14.7.23 Truelles et taloches, spatules, non comprises les spatules d'artistes peintres (20.1.11)

A 14.7.3 Deux marteaux, deux masses ou deux haches croisés

~~A 14.7.7 Tenailles, pinces~~

~~A 14.7.8 Brucelles~~

A 14.7.9 Clefs de serrage, tournevis

~~A 14.7.11 Vilebrequins, arbalètes, chignoles à main~~

~~A 14.7.12 Perceuses à moteur, marteaux pneumatiques~~

~~A 14.7.13 Mèches, forets~~

~~A 14.7.14 Pierres à aiguiser, pierres de blanchissement~~

A 14.7.15 Scies, armatures de scies, tronçonneuses

~~A 14.7.16 Lames ou rubans de scies~~

■ Note: Non compris les roues à dents de scie et les plateaux de scies circulaires (15.7.1).

A 14.7.19 Couteaux, tranchoirs de cordonniers

■ Note: Y compris les couteaux multifonctions

A 14.7.20 Ciseaux (excepté A 14.7.21)

A 14.7.21 Ciseaux à tondre les moutons

14.9 OUTILS POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE, PIOLETS

- * 14.9.1 Pelles
- 14.9.5 Pioches, piolets, houes
- 14.9.7 Faux, faucilles
- * 14.9.10 Autres outils pour l'agriculture ou l'horticulture

~~A 14.9.2 Pelles rondes ou pointues~~

~~A 14.9.3 Pelles rectangulaires ou carrées~~

A 14.9.11 Râteaux

A 14.9.13 Charrues, socs de charrues

14.11 ÉCHELLES

- * 14.11.1 Échelles

~~A 14.11.2 Échelles simples~~

~~A 14.11.3 Échelles doubles~~

~~A 14.11.4 Escabeaux~~

A 14.11.5 Échelles de piscines

CATÉGORIE 15: MACHINES, MOTEURS

- 15.1 MACHINES POUR L'INDUSTRIE OU L'AGRICULTURE, INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, MOTEURS, APPAREILS MÉCANIQUES DIVERS
- 15.3 MACHINES POUR LE MÉNAGE, ROUETS
- 15.5 MACHINES DE BUREAU
- 15.7 ROUES, ROULEMENTS
- 15.9 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

15.1 MACHINES POUR L'INDUSTRIE OU L'AGRICULTURE, INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, MOTEURS, APPAREILS MÉCANIQUES DIVERS

■ *Note:* Non compris les machines pour le ménage, les rouets (15.3) et les machines de bureau (15.5).

- 15.1.1 Machines pour l'industrie et installations industrielles (par exemple à presser, broyer, mélanger, distiller ou creuser, y compris les meules de moulins)
- 15.1.7 Bandes transporteuses
- 15.1.11 Moteurs
- 15.1.13 Hélices, ventilateurs, souffleries, turbines, brûleurs
 - *Note:* Comprend tous les genres d'hélices, y compris les hélices d'avions ou de bateaux.
- 15.1.17 Parties de machines pour l'industrie ou l'agriculture, d'installations industrielles ou de moteurs (y compris les bras de robots)
- 15.1.19 Grues, palans, poulies
- 15.1.21 Pulvérisateurs, pistolets à peindre, extincteurs, arroseurs, tuyaux
- 15.1.22 Machines pour l'agriculture, tondeuses à gazon et autres machines pour le jardinage
 - *Notes:* Les outils pour l'agriculture sont classés dans la division 14.9.
- 15.1.23 Distributeurs d'essence
- 15.1.24 Distributeurs automatiques (excepté 15.1.23), caisses enregistreuses
- 15.1.25 Autres appareils mécaniques divers, ferme portes
 - *Notes:* Non compris les perceuses à moteur et les marteaux pneumatiques (14.7.6).

15.3 MACHINES POUR LE MÉNAGE, ROUETS

~~* 15.3.1 Machines pour le ménage~~

■ *Note:* Non compris les machines de cuisine (11.1.10), les machines à laver (13.3.23) et les appareils de ménage à sécher (13.3.24).

- 15.3.11 Rouets, quenouilles, métiers à tisser
- A 15.3.3 Machines à coudre
- A 15.3.5 Aspirateurs de poussière, cireuses
- A 15.3.9 Autres machines pour le ménage

15.5 MACHINES DE BUREAU

■ *Note:* Non compris les télécopieurs, les imprimantes, les scanners, les photocopieurs (A 16.1.12)

- 15.5.1 Machines à écrire
 - *Note:* Non compris les appareils pour le traitement de texte (16.1.6).
- 15.5.25 Autres machines de bureau

15.7 ROUES, ROULEMENTS

- * 15.7.1 Roues dentées, dents de roues
- * 15.7.7 Roues de barre de bateau, cabestans, roues à pales
- * 15.7.9 Autres roues, avec ou sans rayons
 - *Note:* Non compris les roues avec pneu et les roues de véhicule montées sur essieux (18.1.21).
- * 15.7.11 Roulements à billes et autres roulements
- * 15.7.15 Engrenages, plusieurs roues juxtaposées, roues avec transmission
- * 15.7.17 Roues ou segments de roues ailés

~~A 15.7.2 Roues à dents de scie, plateaux de scie circulaire~~

~~A 15.7.3 Segments de roue dentée, dents de roue~~

~~A 15.7.4 Roues dentées ou segments de roue dentée avec rayons~~

~~A 15.7.18 Roues ou roulements sans inscription ni dessin~~

~~A 15.7.19 Roues ou roulements avec inscription~~

~~A 15.7.20 Roues ou roulements avec êtres humains, animaux ou végétaux~~

~~A 15.7.21 Roues ou roulements avec d'autres éléments figuratifs~~

15.9 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

■ *Note:* Non compris les lampes d'éclairage ou de radio (13.1.6) et les câbles électriques (14.1.5).

~~* 15.9.1 Matériel électrique~~

A 15.9.2 Batteries, piles

A 15.9.3 Bougies d'allumage

A 15.9.9 Accessoires électriques pour véhicules (excepté A 15.9.2 et A 15.9.3)

■ *Note:* Non compris les lampes clignotantes de signalisation (13.1.15) et les phares de véhicules (13.1.16).

A 15.9.10 Fiches électriques

A 15.9.11 Interrupteurs

~~A 15.9.15 Isolateurs~~

A 15.9.16 Transistors, diodes, résistors et aimants, résistances

A 15.9.18 Circuits intégrés, puces électroniques

A 15.9.25 Autre matériel électrique

CATÉGORIE 16: TÉLÉCOMMUNICATIONS, ENREGISTREMENT OU REPRODUCTION DU SON, ORDINATEURS, PHOTOGRAPHIE, CINÉMA, OPTIQUE

16.1 TÉLÉCOMMUNICATIONS, ENREGISTREMENT OU REPRODUCTION DU SON, ORDINATEURS
16.3 PHOTOGRAPHIE, CINÉMA, OPTIQUE

16.1 TÉLÉCOMMUNICATIONS, ENREGISTREMENT OU REPRODUCTION DU SON, ORDINATEURS

16.1.1 Antennes, antennes paraboliques; pylônes, poteaux ou lignes téléphoniques ou électriques

~~* 16.1.4 Appareils et équipement de télécommunication, de télévision, d'enregistrement ou de reproduction du son, ordinateurs~~

A 16.1.5 Appareils de radio ou de télévision

■ *Notes: Non compris les lampes de radio (13.1.18).*

A 16.1.6 Ordinateurs, appareils pour le traitement de texte, joystick, touches (également au 24.17.25), tapis de souris

A 16.1.7 Souris pour ordinateurs

A 16.1.8 Claviers d'ordinateurs, claviers numériques, une ou plusieurs touches

A 16.1.11 Appareils de téléphone et composants, cadrans de téléphone (des deux sortes)

A 16.1.12 Télécopieurs, imprimantes, scanners, photocopieurs

A 16.1.13 Microphones

A 16.1.14 Casques d'écoute

A 16.1.15 Tourne-disques

A 16.1.16 Disques, CDs, DVDs pour l'enregistrement et pour la reproduction de son, des images ou de données; pochettes et cassettes pour disques

A 16.1.17 Bandes magnétiques, cassettes pour bandes magnétiques

A 16.1.25 Autres appareils de télécommunication, d'enregistrement ou de reproduction du son, haut-parleurs

16.3 PHOTOGRAPHIE, CINÉMA, OPTIQUE

~~* 16.3.1 Appareils photographiques ou cinématographiques, appareils et lanternes de projection~~
■ *Note: Y compris les caméras vidéo et les objectifs photographiques.*

16.3.11 Autres appareils, instruments ou matériel pour la photographie ou le cinéma, caméras

16.3.13 Lunettes, montures de lunettes

16.3.15 Jumelles, télescopes, longues-vues, microscopes

16.3.17 Loupes avec manche

16.3.19 Lentilles optiques, verres de contact, verres de lunettes

16.3.25 Autres appareils, instruments ou matériel d'optique, caméras vidéo, radars (trafic routier)

A 16.3.3 Diaphragmes en forme d'iris

A 16.3.5 Films, cassettes pour films

CATÉGORIE 17: HORLOGERIE, BIJOUX, POIDS ET MESURES

- 17.1 HORLOGERIE ET AUTRES INSTRUMENTS DE MESURE DU TEMPS
- 17.2 BIJOUX
- 17.3 BALANCES, POIDS
- 17.5 MESURES

17.1 HORLOGERIE ET AUTRES INSTRUMENTS DE MESURE DU TEMPS

~~* 17.1.1 Horlogerie~~

- 17.1.17 Cadres solaires
- 17.1.19 Sabliers
- 17.1.25 Autres instruments de mesure du temps

- A 17.1.2 Cadres circulaires avec ou sans aiguilles
 - *Note: Non compris les cadres d'appareils de mesure ne relevant pas de l'horlogerie (17.5.17)*
- A 17.1.3 Cadres autres que circulaires, avec ou sans aiguilles
 - *Note: Non compris les cadres d'appareils de mesure ne relevant pas de l'horlogerie (17.5.17)*
- A 17.1.5 Aiguilles d'horlogerie
- A 17.1.6 Autres parties de pièces d'horlogerie
 - *Note: Non compris les ressorts spiraux (14.3.21).*
- A 17.1.7 Montres
- A 17.1.8 Chronomètres
- A 17.1.9 Horloges, pendules, pendulettes, réveils
- A 17.1.13 Bracelets de montres

17.2 BIJOUX

~~* 17.2.1 Pierres précieuses~~

- * 17.2.5 Perles
- 17.2.13 Colliers, bracelets, chaînes de bijouterie
- 17.2.17 Bagues et alliances
- 17.2.25 Autres bijoux, boutons de manchettes, épingles de cravates ou de chapeaux
- A 17.2.2 Pierres précieuses taillées à facettes
- A 17.2.4 Autres représentations de pierres précieuses
- A 17.2.6 Perles ou pierres précieuses dans une huître

17.3 BALANCES, POIDS

~~* 17.3.1 Balances, poids~~

- A 17.3.2 Balances à deux plateaux
- A 17.3.3 Autres balances
- A 17.3.5 Parties de balances
- A 17.3.11 Poids

17.5 MESURES

■ Note: Y compris les instruments de calcul.

* ~~17.5.1~~ Mesures

■ Note: Non compris les instruments de mesure du temps, classés en 17.1, les balances et les poids, classés en 17.3.

- A 17.5.2 Instruments de mesure linéaire (mètres, règles graduées, rubans métriques, rubans et chaînes d'arpenteur)
- A 17.5.3 Règles, disques et tambours à calculer
- A 17.5.4 Bouliers compteurs
- A 17.5.5 Calibres, pieds coulissants, verniers, micromètres
- A 17.5.7 Compas de dessinateur, de maçon
- A 17.5.9 Équerres, pistolets de dessinateur, tés
- A 17.5.13 Fils à plomb, plombs de fils à plomb
- A 17.5.15 Niveaux
- A 17.5.17 Cadrons d'appareils de mesure
 - Note: Non compris les cadrons d'horlogerie (17.1.2 et 17.1.3)
- A 17.5.19 Thermomètres
- A 17.5.21 Boussoles et compas de navigation
 - Note: Non compris les roses des vents (1.1.17).
- A 17.5.25 Autres instruments de mesure, marqueurs, girouettes, anémomètres, manches à air, sextant, compteur

CATÉGORIE 18: TRANSPORTS, ÉQUIPEMENT POUR ANIMAUX

- 18.1 VÉHICULES TERRESTRES
- 18.2 ÉQUIPEMENT POUR ANIMAUX
- 18.3 VÉHICULES NAUTIQUES OU AMPHIBIES
- 18.4 ANGRES; BOUÉES OU CEINTURES DE SAUVETAGE
- 18.5 VÉHICULES AÉRIENS OU SPATIAUX
- 18.7 SIGNAUX DE CIRCULATION ET PANNEAUX INDICATEURS

18.1 VÉHICULES TERRESTRES

- * 18.1.1 Véhicules mus par la force de l'homme ou de l'animal (excepté 18.1.5 et 18.1.14)
- 18.1.5 Bicyclettes, motocyclettes, scooters, tricycles, monocycle
- ~~* 18.1.7 Véhicules automobiles routiers~~
- * 18.1.11 Véhicules ferroviaires, trains, tramways
- * 18.1.14 Autres véhicules terrestres
- 18.1.21 Pneus, empreintes de pneus, chaînes à neige, essieux avec ou sans roues, volants, radiateurs, pots d'échappement, amortisseurs de véhicules terrestres
- 18.1.23 Véhicules terrestres stylisés
- 18.1.25 Autres moyens de transport non classés dans les divisions 18.3 et 18.5, téléphériques, téléskis
■ Notes: Non compris les escaliers roulants (7.3.15) et les bandes transporteuses (15.1.7).

- A 18.1.2 Chars de course ou de combat, voitures hippomobiles à deux roues
- A 18.1.3 Voitures ou chars hippomobiles à quatre roues ou plus

- A 18.1.8 Camions, cars, tracteurs, trolleybus, camionnettes
- A 18.1.9 Voitures automobiles

- A 18.1.12 Locomotives

- A 18.1.15 Rouleaux compresseurs, véhicules ou machines de chantier automotrices
- A 18.1.16 Ascenseurs, chariots élévateurs
- A 18.1.17 Luges, traîneaux, autres véhicules pour la neige, machines automotrices pour la neige
- A 18.1.18 Caravanes, autocaravanes
- A 18.1.19 Voitures d'enfants, caddies, trottinettes, patinettes, chariots de supermarchés, brouettes
- A 18.1.20 Fauteuils roulants

18.2 ÉQUIPEMENT POUR ANIMAUX

- 18.2.1 Fers à cheval, aimants en forme de fer à cheval (pour d'autres aimants voir 15.9.16)
- * 18.2.7 Équipement du cheval (excepté 18.2.1)
- * 18.2.17 Équipement pour chiens et chats
- 18.2.25 Équipement pour autres animaux

- A 18.2.9 Étriers, éperons
- A 18.2.11 Harnais
- A 18.2.13 Selles
- A 18.2.15 Fouets, cravaches

- A 18.2.18 Colliers et laisses pour chiens et chats

18.3 VÉHICULES NAUTIQUES OU AMPHIBIES

- 18.3.1 Bateaux à rames, pirogues, gondoles, canots, kayaks
- ~~* 18.3.2 Bateaux à voiles, planches à voile~~
- * 18.3.14 Bateaux et navires à moteur
- 18.3.21 Voiles, hublots, rames
 - *Note: Y compris toute autre partie de bateau non classée dans une autre catégorie, division ou section*
- 18.3.23 Bateaux de fantaisie ou stylisés
- 18.3.25 Autres moyens de transport sur l'eau, y compris les docks flottants, les véhicules amphibies et les véhicules se déplaçant sur coussin d'air
- A 18.3.3 Bateaux Viking, galères, bateaux à une seule voile carrée (phare carré)
- A 18.3.5 Bateaux à voiles anciens, à forte tonture, châteaux avant et arrière très apparents
- A 18.3.7 Grands voiliers à coque tendue, clippers
- A 18.3.9 Autres bateaux à voiles
- A 18.3.10 Planches à voile, planches de surf
- A 18.3.13 Navires mixtes (à voiles et à vapeur)
- ~~A 18.3.15 Paquebots~~
- A 18.3.16 Sous-marins
- ~~A 18.3.17 Autres bateaux ou navires à moteur, chalutiers, remorqueurs~~
 - *Note: Y compris les péniches avec ou sans moteur.*
- A 18.3.18 Cheminées de navires

18.4 ANCRES; BOUÉES OU CEINTURES DE SAUVETAGE

- ~~* 18.4.1 Ancres; bouées ou ceintures de sauvetage~~
- A 18.4.2 Ancres
- A 18.4.3 Ancres croisées
- A 18.4.11 Bouées ou ceintures de sauvetage

18.5 VÉHICULES AÉRIENS OU SPATIAUX

- * 18.5.1 Avions, hélicoptères
 - *Note: (a) Y compris les parties d'avions (queues, ailes, cockpits etc.)*
 - (b) Non compris les hélices d'avions (15.1.13)
- * 18.5.5 Autres véhicules aériens, OVNI
- 18.5.10 Fusées et capsules spatiales, satellites artificiels
- A 18.5.3 Avions stylisés
- A 18.5.6 Ballons, saucisses, dirigeables
- A 18.5.7 Cerfs-volants, ailes delta
- A 18.5.8 Parachutes

18.7 SIGNAUX DE CIRCULATION ET PANNEAUX INDICATEURS

- ~~* 18.7.1 Signaux de circulation routière ou ferroviaire~~
- ~~* 18.7.22 Signaux de circulation nautique ou aérienne~~
- A 18.7.9 Panneaux ou poteaux indicateurs de direction, plaques professionnelles de porte, plaques et numéros de rues
 - *Note: Plaques de voiture voir 7.1.18*
- A 18.7.11 Feux de circulation routière ou ferroviaire
- A 18.7.13 Bornes routières
- A 18.7.20 Autres signaux de circulation routière ou ferroviaire
 - *Note: Non compris le symbol d'interdiccion (24.17.23)*
- A 18.7.19 Sémaphores
 - *Note: c.-à-d. message d'utiliser deux drapeaux; sémaphores voire 18.7.11*
- A 18.7.23 Bouées de signalisation
- A 18.7.25 Autres signaux de circulation nautique ou aérienne

CATÉGORIE 19: RÉCIPIENTS, EMBALLAGES, REPRÉSENTATIONS DE PRODUITS DIVERS

- 19.1 GROS RÉCIPIENTS
- 19.3 PETITS RÉCIPIENTS
- 19.7 BOUTEILLES, FLACONS
- 19.8 PARTIES OU ACCESSOIRES DE BOUTEILLES
- 19.9 AMPHORES, CRUCHES, VASES, POTS À FLEURS, JARDINIÈRES
- 19.10 CERCUEILS, URNES FUNÉRAIRES
- 19.11 RÉCIPIENTS DE LABORATOIRE OU POUR LA PHARMACIE
- 19.13 APPAREILS, INSTRUMENTS OU USTENSILES DE CHIRURGIE OU DE MÉDECINE, PROTHÈSES, MÉDICAMENTS
- 19.19 REPRÉSENTATIONS DE PRODUITS DIVERS

19.1 GROS RÉCIPIENTS

 *Note:* Non compris les récipients classés en 19.9.

- * 19.1.1 Gros récipients cylindriques ou elliptiques (par exemple citernes, bonbonnes à gaz, bouteilles de gas, tonneaux)
- * 19.1.3 Gros récipients non cylindriques ou non elliptiques (par exemple caisses, harasses, conteneurs)
- * 19.1.4 Bidons, seaux, arrosoirs, poubelles

- A 19.1.5 Tonneaux couchés
- A 19.1.6 Tonneaux dressés
- A 19.1.7 Tonneaux vus de face
- A 19.1.8 Cuveaux, seilles, seaux à traire

- A 19.1.11 Gros sacs pour le transport de marchandises

- A 19.1.12 Corbeilles, paniers, hottes, casiers à bouteilles portables

- A 19.1.25 Autres gros récipients, palette

19.3 PETITS RÉCIPIENTS

 *Note:* Non compris les récipients classés en 11.3, 19.7, 19.9 ou 19.11.

- * 19.3.1 Petits récipients cylindriques ou elliptiques (par exemple tubes pour pilules ou pour bâton de rouge à lèvres, pots à crème cosmétique, boîtes de conserve, bocaux, canettes)
- * 19.3.3 Petits récipients non cylindriques ou non elliptiques

- A 19.3.4 Boîtes aux lettres
- A 19.3.5 Sachets

- A 19.3.8 Tirelires
- A 19.3.9 Petits récipients ouverts
- A 19.3.15 Tubes ou flacons avec leur emballage, boîtes de cadeaux
- A 19.3.21 Tubes pincés à une extrémité
- A 19.3.24 Papier ou carton prêt à être assemblé en petits récipients
- A 19.3.25 Autres petits récipients, blister

19.7 BOUTEILLES, FLACONS

- * 19.7.1 Bouteilles ou flacons de section horizontale, circulaire ou elliptique
- * 19.7.2 Bouteilles ou flacons de section horizontale autre que circulaire ou elliptique
- * 19.7.6 Bouteilles ou flacons représentant un être humain, un animal, une partie de corps humain ou du corps d'un animal ou un objet inanimé
- * 19.7.7 Bouteilles ou flacons avec anse
- 19.7.25 Autres bouteilles ou flacons
- 19.7.26 Biberons, tétines
 - *Note:* Tétines pour biberons dans le code 19.8.25

- A 19.7.9 Bouteilles ou flacons élancés
- A 19.7.10 Bouteilles ou flacons trapus
- A 19.7.12 Bouteilles ou flacons sans col
- A 19.7.13 Bouteilles ou flacons avec col oblique ou horizontal
- A 19.7.16 Bouteilles ou flacons avec flancs cintrés
- A 19.7.17 Bouteilles ou flacons avec flancs bombés, saillants ou arrondis
- A 19.7.20 Bouteilles ou flacons de forme conique
- A 19.7.22 Bouteilles ou flacons avec cannelures verticales, horizontales ou autres
- A 19.7.23 Bouteilles ou flacons avec relief autre que des cannelures
- A 19.7.24 Bouteilles ou flacons en emballage tressé

19.8 PARTIES OU ACCESSOIRES DE BOUTEILLES

~~* 19.8.1 Parties ou accessoires de bouteilles~~

- *Notes:* a) Y compris les becs verseurs et les tétines de biberons.
B) Non compris les ouvre-bouteilles et les tire-bouchons (11.1.14).

- A 19.8.2 Cols de bouteilles
- A 19.8.5 Bouchons
- A 19.8.7 Capsules de bouchage
- A 19.8.25 Autres parties ou accessoires de bouteilles, capuchons et couvercles, tétines pour biberons
 - *Note:* Tétines seules dans le code 19.7.26

19.9 AMPHORES, CRUCHES, VASES, POTS À FLEURS, JARDINIÈRES

~~* 19.9.1 Amphores, cruches, vases, pots à fleurs, jardinières~~

- A 19.9.2 Amphores avec ou sans anses, cruches
- A 19.9.3 Vases à fleurs, vases décoratifs
- A 19.9.7 Pots à fleurs ou de culture
- A 19.9.9 Jardinières, bacs de culture

19.10 CERCUEILS, URNES FUNÉRAIRES

19.11 RÉCIPIENTS DE LABORATOIRE OU POUR LA PHARMACIE

- * 19.11.1 Mortiers
- * 19.11.4 Récipients de laboratoire ou pour la pharmacie

~~A 19.11.5 Cornues sphériques ou ovoïdes~~

~~A 19.11.7 Cornues triangulaires~~

~~A 19.11.9 Vases de forme sphérique (ballons)~~

~~A 19.11.11 Vases de forme triangulaire~~

~~A 19.11.13 Éprouvettes~~


~~A 19.11.25 Autres récipients de laboratoire ou pour la pharmacie~~

19.13 APPAREILS, INSTRUMENTS OU USTENSILES DE CHIRURGIE OU DE MÉDECINE, PROTHÈSES, MÉDICAMENTS

~~* 19.13.1 Appareils, instruments ou ustensiles de chirurgie ou de médecine, prothèses, médicaments~~

- A 19.13.3 Seringues à injection
- A 19.13.5 Appareils de massage
- A 19.13.7 Prothèses
- A 19.13.13 Préservatifs
- A 19.13.15 Emplâtres, pansements
- A 19.13.21 Ampoules, capsules, pilules, tablettes, suppositoires de forme ronde
- A 19.13.22 Stéthoscopes
- A 19.13.25 Autres appareils, instruments ou ustensiles de chirurgie ou de médecine, protège-tympan, masque à gaz
- O 19.13.99 Ampoules, capsules, pilules, tablettes, suppositoires d'une autre forme (que ronde)

19.19 REPRÉSENTATIONS DE PRODUITS DIVERS

 *Note: Comprend toutes représentations de produits non classées dans d'autres catégories, divisions et sections, telles que charbon, coke, briquettes, lingots*

CATÉGORIE 20: ARTICLES POUR ÉCRIRE, DESSINER OU PEINDRE, ARTICLES DE BUREAU, PAPETERIE, LIBRAIRIE

- 20.1 ARTICLES POUR ÉCRIRE, DESSINER OU PEINDRE, PETITS ARTICLES DE BUREAU
- 20.5 PAPIERS, DOCUMENTS
- 20.7 LIVRES, RELIURES, JOURNAUX

20.1 ARTICLES POUR ÉCRIRE, DESSINER OU PEINDRE, PETITS ARTICLES DE BUREAU

~~* 20.1.1 — Articles pour écrire, dessiner ou peindre, y compris les spatules d'artistes peintres (excepté 20.1.15 et 20.1.17)~~

* 20.1.15 Chevalets d'artiste peintre, tables de dessinateur, tableaux noirs, ardoises

* 20.1.17 Autres petits articles de bureau, trombones, taille-crayons, dévidoirs de bande collante, tampons encreurs, cartouches de toner

■ *Note: Non compris les punaises (14.3.1), les articles de bureau classés dans la division 17.5 et 20.5.*

A 20.1.3 Crayons, plumes, becs de plumes, stylos, stylos-feutres

A 20.1.5 Pinceaux

A 20.1.9 Rouleaux de peinture

A 20.1.11 Autres articles pour écrire, dessiner ou peindre

■ *Note: Non compris les pistolets à peindre (15.1.21).*

A 20.1.16 Claquettes (claps)

A 20.1.19 Timbres secs ou humides

20.5 PAPIERS, DOCUMENTS

20.5.1 Parchemins à bords roulés ou frangés

20.5.3 Calendriers

20.5.5 Autres documents portant des textes, manuscrits ou imprimés, ou des barèmes

20.5.7 Plans, schémas, diagrammes, courbes, tracés, graphiques

20.5.11 Fiches, fichiers, cartes ou bandes perforées, cartes postales

20.5.13 Enveloppes

20.5.14 Cartes de visite

20.5.15 Étiquettes volantes

20.5.16 Cartes bancaires, de crédit ou d'identifications munies d'un code-barre ou non, magnétiques ou non

20.5.21 Timbres-poste

20.5.23 Billets de banque

20.5.24 Papier froissé, papier déchiré

20.5.25 Papiers en rouleaux, papiers peints, autres papiers et documents, piles de papier, tickets, calendriers

■ *Note: Y compris le papier hygiénique et les essuie-mains en papier.*

20.7 LIVRES, RELIURES, JOURNAUX

~~* 20.7.1 — Livres, revues, journaux, reliures, classeurs~~

A 20.7.2 Livres, revues, journaux

A 20.7.5 Reliures, classeurs, chemises, boîte d'archivage

A 20.7.7 En-têtes de journaux ou de revues

CATÉGORIE 21: JEUX, JOUETS, ARTICLES DE SPORT, CARROUSELS

21.1 JEUX, JOUETS
21.3 ARTICLES DE SPORT, CARROUSELS

21.1 JEUX, JOUETS

- * 21.1.1 Jeux de cartes, cartes de jeu, figures du jeu de cartes
 ■ *Note:* Le coeur et le trèfle seront rangés respectivement en 2.9.1 et 5.3.6.
 - 21.1.9 Dés à jouer, dominos
 - 21.1.11 Damiers, échiquiers, mots croisés
 ■ *Note:* Non compris les fonds en damier (25.7.4).
 - 21.1.13 Pièces du jeu d'échecs
 - 21.1.14 Puzzles et leurs éléments constitutifs
 - 21.1.15 Jeux de construction, pièces de jeux de construction
 - 21.1.16 Ballons de baudruche
 - 21.1.17 Girandoles
 - 21.1.25 Autres jeux ou jouets, poupées (+ section 2.5), nounours (+ section 3.1.14) et similaires, roulette
- A 21.1.2 Couleur de pique
A 21.1.3 Couleur de carreau
~~A 21.1.4 Quatre couleurs ensemble (coeur, pique, carreau, trèfle)~~
~~A 21.1.5 Figure du roi, de la dame ou du valet~~
~~A 21.1.7 Jeux de cartes, cartes de jeu~~

21.3 ARTICLES DE SPORT, CARROUSELS

- ~~21.3.1 Ballons, balles, boules, volants~~
- 21.3.97 Ballons de basket
- 21.3.98 Balles de golf
- 21.3.99 Volants et autres balles et ballons
- 21.3.3 Quilles
- 21.3.5 Raquettes (tennis, badminton et squash)
- 21.3.7 **Crosses de golf et sacs pur crosses de golf**, cannes de hockey, maillet de polo (et autres articles de golf)
 ■ *Note:* Non compris les maillets de croquet (14.7.1)
- 21.3.9 Skis, pointes de skis, bâtons de ski
- 21.3.10 Planches à neige
- 21.3.11 Patins à glace ou à roulettes, planches à roulettes
- 21.3.13 Haltères, poids
- 21.3.14 Piquets et battes de cricket (baseball et ping-pong)
- 21.3.15 Articles pour la pêche ou la chasse (excepté 21.3.16)
 ■ *Notes:* Non compris les armes classées dans les divisions 23.1 et 23.3.
- 21.3.16 Filets pour la pêche, la chasse ou le jeu
- 21.3.17 Buts de football et d'autres sports d'équipe
- 21.3.19 Carrousels, **toboggans, balançoires**
- 21.3.21 Cibles
- 21.3.22 Tables de baby-foot
- 21.3.23 Gants de boxe
- 21.3.24 Tables et queues de billard
- 21.3.25 Autres articles de sport, palets de hockey, appareils et instruments de gymnastique
 ■ *Notes:* Non compris les piolets (14.9.5), les arcs (23.1.5), les flèches (classées dans la division 24.15), les javelots (23.1.1) et les planches à voile (18.3.10).

CATÉGORIE 22: INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET LEURS ACCESSOIRES, ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE, CLOCHES, TABLEAUX, SCULPTURES

- 22.1 INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE
- 22.3 CLOCHES, GRELOTS
- 22.5 TABLEAUX, SCULPTURES

22.1 INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE

22.1.1 Instruments à percussion

■ *Note:* Non compris les cloches, classées dans la division 22.3.

* 22.1.5 Instruments à vent, sifflets

* 22.1.10 Instruments à clavier

■ *Note:* Non compris les accordéons (22.1.25).

* 22.1.15 Instruments à cordes

* 22.1.21 Accessoires d'instruments de musique, accessoires pour la musique. Comprend en particulier les baguettes de tambour, les archets, ~~les diapasons~~, les métronomes, les porte-instruments, les pupitres à musique, les étuis spéciaux d'instruments de musique et les baguettes de chef d'orchestre.

22.1.25 Autres instruments de musique

~~A 22.1.6 Cuires (excepté A 22.1.7)~~

~~A 22.1.7 Cors de chasse~~

~~A 22.1.8 Bois, cornemuses~~

A 22.1.11 Orgues à tuyaux

A 22.1.16 Lyres, harpes

A 22.1.22 Diapasons

22.3 CLOCHES, GRELOTS

~~* 22.3.1 Cloches, grelots~~

A 22.3.5 Une cloche, sonnette

A 22.3.6 Deux cloches

A 22.3.7 Trois cloches

A 22.3.8 Plus de trois cloches

A 22.3.21 Grelots

22.5 TABLEAUX, SCULPTURES

* 22.5.1 Tableaux, tableaux célèbres

* 22.5.10 Sculptures représentant des êtres humains

* 22.5.19 Sculptures représentant des animaux

22.5.25 Autres sculptures, sculptures abstraites, ~~tombes, pierres tombales~~

~~A 22.5.3 Tableaux célèbres~~

~~A 22.5.12 Sculptures représentant une femme~~

~~A 22.5.13 Sculptures représentant un homme~~

~~A 22.5.14 Sculptures représentant un enfant~~

~~A 22.5.15 Sculptures représentant un groupe d'êtres humains~~

A 22.5.17 Sculptures équestres

CATÉGORIE 23: ARMES, MUNITIONS, ARMURES

■ *Note:* Non compris les chars d'assaut (18.1.14), les avions militaires (18.5.1) et les bateaux de guerre, classés dans la division 18.3.

- 23.1 ARMES BLANCHES, AUTRES ARMES NON À FEU
- 23.3 ARMES À FEU, MUNITIONS, EXPLOSIFS
- 23.5 ARMURES

23.1 ARMES BLANCHES, AUTRES ARMES NON À FEU

- 23.1.1 Armes blanches, lances, épées, poignards
 - *Note:* Non compris les haches de guerre (14.7.2).
- 23.1.5 Arcs, carquois
 - *Note:* Les flèches sont classées dans la division 24.15.
- 23.1.7 Arbalètes
 - *Note:* Les flèches sont classées dans la division 24.15.
- 23.1.25 Autres armes non à feu
 - . ■ *Note:* Comprend en particulier les massues, les matraques, les boomerangs, les frondes.

23.3 ARMES À FEU, MUNITIONS, EXPLOSIFS

- ~~* 23.3.1 Armes à feu~~
- ~~* 23.3.10 Munitions, explosifs~~

- A 23.3.2 Canons, canons automoteurs, lance-roquettes
- A 23.3.3 Fusils, mitraillettes, mitrailleuses
- A 23.3.5 Pistolets, revolvers
- A 23.3.7 Autres armes à feu

- A 23.3.11 Cartouches à plombs
- A 23.3.13 Cartouches à balle
- A 23.3.15 Obus, fusées
- A 23.3.17 Grenades
- A 23.3.25 Autres munitions ou explosifs

23.5 ARMURES

- * 23.5.1 Armures

- A 23.5.5 Casques (parties d'armures)
- A 23.5.11 Autres parties d'armures

CATAGORIE 24: HÉRALDIQUE, MONNAIES, EMBLÈMES, SYMBOLES

- 24.1 ÉCUS
- 24.3 SCEAUX, CACHETS
- 24.5 MÉDAILLES, PIÈCES DE MONNAIE, DÉCORATIONS, ORDRES
- 24.7 DRAPEAUX
- 24.9 COURONNES, DIADÈMES
- 24.11 EMBLÈMES, INSIGNES
- 24.13 CROIX
- 24.15 FLÈCHES
- 24.17 SIGNES, NOTATIONS, SYMBOLES

24.1 ÉCUS

- 24.1.1 Écus ne contenant pas d'élément figuratif, ni d'inscription
- 24.1.3 Écus contenant la représentation de figures ou de corps géométriques, des lignes, des bandes ou des partitions
- * 24.1.5 Écus contenant d'autres éléments figuratifs ou des inscriptions
 - 📖 *Note:* Utiliser le code 24.1.5 lorsque l'écu contient plus d'un élément figuratif.
- ~~* 24.1.17 Écus avec des éléments figuratifs ou des inscriptions à l'extérieur~~
- 24.1.23 Plusieurs écus
- 24.1.25 Écus de forme inhabituelle

📖 *Note:* Utiliser les codes 24.1.7-15 lorsque l'écu contient SEULEMENT cet élément figuratif.

- A 24.1.7 Écus contenant la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels
- A 24.1.8 Écus contenant la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain, avec ou sans armure
- A 24.1.9 Écus contenant la représentation d'animaux ou de parties du corps d'un animal
- A 24.1.10 Écus contenant la représentation de végétaux
- A 24.1.11 Écus contenant la représentation de paysages, d'habitations, de bâtiments ou d'ouvrages d'art
- A 24.1.12 Écus contenant la représentation d'objets manufacturés ou industriels
- A 24.1.13 Écus contenant d'autres éléments figuratifs
- A 24.1.15 Écus contenant des inscriptions

- A 24.1.18 Écus surmontés d'éléments figuratifs ou d'inscriptions
- A 24.1.19 Écus avec tenants
- O 24.1.99 Écus à la fois surmontés **et** avec supports
- A 24.1.20 Écus avec des éléments figuratifs ou des inscriptions à l'extérieur, disposés autrement

24.3 SCEAUX, CACHETS

- ~~* 24.3.1 Sceaux ou cachets~~
- A 24.3.2 Sceaux ou cachets attachés à ou appliqués sur un document, un ruban ou un autre objet
- A 24.3.7 Sceaux ou cachets circulaires
- A 24.3.8 Sceaux ou cachets elliptiques
- A 24.3.9 Sceaux ou cachets présentant une autre forme, cire à cacheter (cire, laque)*
 - 📖 *Note:* *cire à cacheter sur un document, les rubans ou autres objets restent uniquement dans le code 24.3.2

- ~~A 24.3.11 Sceaux ou cachets avec la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels~~
- ~~A 24.3.12 Sceaux ou cachets avec la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain~~
- ~~A 24.3.13 Sceaux ou cachets avec la représentation d'animaux ou de parties du corps d'un animal~~
- ~~A 24.3.14 Sceaux ou cachets avec la représentation de végétaux~~
- ~~A 24.3.15 Sceaux ou cachets avec la représentation de paysages, d'habitations, de bâtiments ou d'ouvrages d'art~~
- ~~A 24.3.16 Sceaux ou cachets avec la représentation d'objets manufacturés ou industriels~~
- ~~A 24.3.17 Sceaux ou cachets avec la représentation de figures ou de corps géométriques~~
- A 24.3.18 Sceaux ou cachets avec des inscriptions
 - 📖 *Note:* Utiliser uniquement dans l'absence des images o logotypes
- ~~A 24.3.19 Sceaux ou cachets avec d'autres éléments figuratifs~~

24.5 MÉDAILLES, PIÈCES DE MONNAIE, DÉCORATIONS, ORDRES

- * 24.5.1 Une médaille ou pièce de monnaie
- 24.5.5 Deux médailles ou pièces de monnaie
- 24.5.7 Plus de deux médailles ou pièces de monnaie
- ~~* 24.5.20 Décorations, ordres~~
- A 24.5.2 Une médaille ou pièce de monnaie avec la représentation d'une tête humaine ou d'un être humain
- A 24.5.3 Une médaille ou pièce de monnaie avec un autre élément figuratif
- ~~A 24.5.21 Toison d'or~~
- A 24.5.25 Autres décorations ou ordres, badges, étoiles de sheriff

24.7 DRAPEAUX

- * 24.7.1 Un drapeau
- * 24.7.3 Deux ou plusieurs drapeaux
- A 24.7.5 Drapeaux en faisceaux
- A 24.7.11 Drapeaux en forme de banderole
- A 24.7.21 Plusieurs drapeaux sur la même hampe, sur le même câble
- A 24.7.13 Drapeaux dont le côté opposé à la hampe est échancré
- A 24.7.15 Drapeaux en forme de triangle
- A 24.7.23 Drapeaux stylisés

24.9 COURONNES, DIADÈMES

- * 24.9.1 Couronnes fermées dans leur partie supérieure (avec dôme ou calotte)
- * 24.9.2 Couronnes ouvertes dans leur partie supérieure
- * 24.9.3 Couronnes stylisées ou de fantaisie
- 24.9.4 Diadèmes
- ~~A 24.9.5 Une couronne~~
- A 24.9.6 Deux ou plusieurs couronnes
- A 24.9.7 Couronnes avec une boule au bout des pointes
- A 24.9.8 Couronnes à pointes constituées par des tours ou formant des créneaux
- A 24.9.9 Couronnes à trois pointes triangulaires
- A 24.9.10 Couronnes à plus de trois pointes triangulaires
- A 24.9.11 Couronnes à pointes en forme de flèches
- A 24.9.12 Couronnes avec feuillage dominant
- A 24.9.13 Couronnes surmontées d'une croix
- A 24.9.14 Couronnes accompagnées d'une lettre, d'un monogramme ou d'un chiffre
- A 24.9.16 Couronnes accompagnées d'une autre inscription
- A 24.9.20 Couronnes avec la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain
- A 24.9.21 Couronnes avec la représentation d'animaux ou de parties du corps d'un animal
- A 24.9.22 Couronnes avec la représentation de végétaux
- A 24.9.23 Couronnes avec la représentation d'objets manufacturés ou industriels
- A 24.9.24 Couronnes avec un autre élément figuratif
- A 24.9.25 Couronnes présentant d'autres caractéristiques

24.11 EMBLÈMES, INSIGNES

- 24.11.1 Enseignes romaines, faisceaux de licteur, sceptres
- 24.11.3 Bâtons avec ailes (bâton de Mercure)
- 24.11.5 Crosses, houlettes
- 24.11.7 Tridents de Neptune
- 24.11.11 Globes surmontés de la croix
- 24.11.13 Mitres
- 24.11.14 Casque ailé de Mercure
- 24.11.15 Étoile de David
- 24.11.16 Cornes d'abondance
- 24.11.17 Symbole chinois de bonheur (Ruyi)
- 24.11.18 Signes, dessins ou autres éléments figuratifs reconnus en tant qu'emblèmes ou insignes
- 24.11.21 Galons, cocardes
 - Note: Non compris les galons en forme de chevrons, qui sont rangés avec les angles (26.3.23).
- 24.11.25 Autres emblèmes ou insignes, **symbole de paix**
 - Note: Non compris les représentations du serpent avec une coupe (3.11.2), du serpent avec une baguette (3.11.3), les aigles impériaux (3.7.1), les flambeaux (13.1.5).

24.13 CROIX

- * 24.13.1 Croix grecque ou de Saint-André
- * 24.13.2 Croix latine ou en tau
- * 24.13.3 Croix de Lorraine ou papale
- * 24.13.4 Croix de Malte
- * 24.13.5 Croix formées d'inscriptions
- * 24.13.25 Autres croix

- A 24.13.9 Croix formées de lignes qui se coupent
- A 24.13.13 Croix contenant une inscription
- A 24.13.14 Croix accompagnée d'une inscription
 - Note: à utiliser en combinaison avec un autre code
- A 24.13.17 Croix contenant un élément figuratif
- A 24.13.21 Croix avec rayonnement
- A 24.13.22 Croix dans un cercle ou un polygone ou une ellipse
- A 24.13.23 Croix dans un carré ou un rectangle
- A 24.13.24 Croix dans un autre élément figuratif


24.15 FLÈCHES

■ Note: Y compris les fléchettes


- * 24.15.1 Une flèche
- * 24.15.2 Deux flèches, **flèches à deux têtes**
- * 24.15.3 Plus de deux flèches
- 24.15.21 Pointes de flèches
 - Note: Non compris les pointes de flèches en forme d'angles (26.3.23).

- A 24.15.5 Flèches avec des barbes
- A 24.15.7 Flèches combinées avec une lettre, un monogramme ou un chiffre
- A 24.15.8 Flèches combinées avec une autre inscription (excepté A 24.15.17)
- A 24.15.11 Flèches combinées avec un autre élément figuratif (excepté A 24.15.13 et A 24.15.15)
- A 24.15.13 Flèches formant un cercle, un arc de cercle ou un anneau
- A 24.15.15 Flèches formant une autre figure géométrique
- A 24.15.17 Flèches formées par une inscription

24.17 SIGNES, NOTATIONS, SYMBOLES

 **Note:** Lorsqu'il y a des signes (points, parenthèses, traits, etc.) avec des lettres, toujours encoder les signes au lieu des lettres

* 24.17.1 Signes de ponctuation, parenthèses, guillemets

 **Note:** Le signe de ponctuation après une ou plusieurs lettres ne doit pas être codé – utiliser seulement les codes 27.5

24.17.3 Astérisques

A 24.17.4 Signes d'exclamation, signes d'interrogation

~~* 24.17.5 Signes mathématiques~~

~~* 24.17.10 Symboles de musique~~


24.17.15 Signes astronomiques ou astrologiques, signes du zodiaque, signes du masculin ou du féminin

24.17.17 Arobase: @

24.17.18 Symboles monétaires

24.17.19 Symbole de recyclage

24.17.20 Coches, signes de validation

 **Note:** Non compris les oiseaux stylisés (3.7.24) et les lignes formant un angle (26.3.23)

24.17.21 Symbole du yin et du yang


24.17.22 Symbole de paix

24.17.23 Symbole d'interdiction

 **Note:** Non compris les signaux de circulation et panneaux indicateurs (18.7)


24.17.24 Icônes épingles pointeurs

O 24.17.97 Signes dactylographiques: &, signe de paragraphe, à la ligne

 **Note:** Non compris les oiseaux stylisés (3.7.24) et les lignes formant un angle (26.3.23)

24.17.25 Autres signes, notations ou symboles, ° (température), #, codes-barres

A 24.17.2 Points

 **Note:** (1) = 26.11.14 (lignes pointillées)

(2) Des points dans un sceau ne doivent pas être codés

~~A 24.17.6 Plusieurs signes mathématiques~~

 **Note:** Si possible utiliser les codes 24.17.7-24.17.9 au lieu de ce code

A 24.17.7 Signes mathématiques combinés avec des chiffres ou des lettres

A 24.17.8 Signe de l'infini

A 24.17.9 Autres signes mathématiques, %, pi, facteur 2

A 24.17.11 Clés de sol seules

A 24.17.12 Notes seules

A 24.17.13 Clés de sol avec notes et portée ou avec portée seule, notes avec portée (sans clé de sol)

A 24.17.14 Autres symboles de musique

CATAGORIE 25: MOTIFS ORNEMENTAUX, SURFACES OU FONDS AVEC ORNEMENT

- 25.1 MOTIFS ORNEMENTAUX
- 25.3 SURFACES ORNEMENTALES DE FORME ALLONGÉE DANS LE SENS HORIZONTAL
- 25.5 FONDS PARTAGÉS EN DEUX OU EN QUATRE
- 25.7 SURFACES OU FONDS COUVERTS D'ÉLÉMENTS FIGURATIFS OU D'INSCRIPTIONS RÉPÉTÉS
- 25.12 SURFACES OU FONDS COUVERTS D'AUTRES ORNEMENTS

25.1 MOTIFS ORNEMENTAUX

■ *Note:* Non compris les décorations composées de végétaux, classées dans la division 5.13, les surfaces ornementales de forme allongée dans le sens horizontal, classées dans la division 25.3.

25.1.1 Frontispices comme page de titre ou sur une étiquette

25.1.5 Bandes et bordures ornementales (excepté 25.1.9)

25.1.6 Banderoles, cartouches

* 25.1.9 Cadres et encadrements (quadrangulaire)

~~* 25.1.15 Étiquettes, collerettes~~

■ *Note:* Non compris les étiquettes volantes (20.5.15).

25.1.25 Autres motifs ornementaux

~~A 25.1.10 Cadres et encadrements entiers~~

~~A 25.1.13 Encadrements partiels, fioritures~~

A 25.1.17 Collerettes de bouteilles

A 25.1.18 Étiquettes en forme de bande ou de bague

A 25.1.19 Autres étiquettes (dans une forme non spécifiée ci-dessous)

O 25.1.91 Étiquettes seulement avec inscriptions

O 25.1.92 Étiquettes en forme de carré

O 25.1.93 Étiquettes en forme de losange

O 25.1.94 Étiquettes en forme de rectangle

O 25.1.95 Étiquettes en forme d'autres trapèzes irréguliers

O 25.1.96 Étiquettes en forme de cercle

O 25.1.97 Étiquettes en forme d'ellipse

O 25.1.98 Étiquettes en forme de triangle

O 25.1.99 Étiquettes en forme de polygone

25.3 SURFACES ORNEMENTALES DE FORME ALLONGÉE DANS LE SENS HORIZONTAL

■ *Note:* Non compris les surfaces de forme allongée en ellipse, classées dans la division 26.1, en triangle, classées dans la division 26.3, en quadrilatère, classées dans la division 26.4.

■ *Note:* En cas de doute concernant les surfaces allongées, utiliser deux codes (c.-à-d. 25.3.3 + 26.4.6)

~~* 25.3.1 Surfaces de forme allongée dans le sens horizontal~~

A 25.3.3 Surfaces de forme allongée avec deux petits côtés convexes ou concaves

A 25.3.5 Surfaces de forme allongée avec un petit côté convexe ou concave

~~A 25.3.7 Surfaces de forme allongée avec un renflement sur un ou deux grands côtés~~

O 25.3.97 Surfaces de forme allongée avec un renflement sur un côté

O 25.3.98 Surfaces de forme allongée avec un renflement sur deux côtés

A 25.3.9 Polygones de forme allongée

■ *Note:* Non compris les triangles, classés dans la division 26.3, les quadrilatères, classés dans la division 26.4.

A 25.3.11 Surfaces de forme allongée avec un ou deux grands côtés concaves


A 25.3.13 Surfaces de forme allongée avec un ou deux grands côtés convexes

A 25.3.15 Surfaces de forme allongée dont un ou plusieurs côtés sont formés d'une succession d'arcs de cercle ou d'ellipse

A 25.3.25 Autres surfaces de forme allongée

O 25.3.99 Surfaces de forme allongée avec surface foncée

25.5 FONDS PARTAGÉS EN DEUX OU EN QUATRE



 *Note:* Comprend les fonds partagés en deux ou en quatre par des traits ou des bandes ou par des champs d'aspect différent.

- 25.5.1 Fonds partagés en deux dans le sens vertical
- 25.5.2 Fonds partagés en deux dans le sens horizontal
- 25.5.3 Fonds partagés en deux en oblique
- 25.5.5 Fonds partagés en croix dans le sens vertical et le sens horizontal
- 25.5.6 Fonds partagés en croix en diagonale
- 25.5.25 Autres fonds partagés en deux, trois ou en quatre

- 25.5.94 Fonds, en lettres ou en chiffres, partagés en deux dans le sens vertical
- 25.5.95 Fonds, en lettres ou en chiffres, partagés en deux dans le sens horizontal
- 25.5.96 Fonds, en lettres ou en chiffres, partagés en deux en oblique
- 25.5.97 Fonds, en lettres ou en chiffres, partagés en croix dans le sens vertical et le sens horizontal
- 25.5.98 Fonds, en lettres ou en chiffres, partagés en croix en diagonale
- 25.5.99 Fonds, en lettres ou en chiffres, partagés en deux, trois ou en quatre

25.7 SURFACES OU FONDS COUVERTS DE FIGURES GÉOMÉTRIQUES, D'ÉLÉMENTS FIGURATIFS OU D'INSCRIPTIONS RÉPÉTÉS

~~* 25.7.1 Surfaces ou fonds couverts de figures ou de motifs géométriques répétés~~

- 25.7.15 Surfaces ou fonds couverts de hachures
- 25.7.17 Surfaces ou fonds couverts d'une inscription répétée
- * 25.7.20 Surfaces ou fonds couverts de lignes ou de bandes
 -  *Note:* PAS LES LIGNES OU LES BANDES qui doivent être codées en 25.7.21
- 25.7.25 Surfaces ou fonds couverts d'autres éléments figuratifs répétés
 -  *Note:* Non compris les surfaces couvertes de feuilles éparses (5.3.16) ou de fleurs éparses (5.5.23).

- A 25.7.2 Surfaces ou fonds couverts de losanges
- A 25.7.3 Surfaces ou fonds couverts de carrés ou de rectangles (excepté A 25.7.4)
- A 25.7.4 Surfaces ou fonds en damier
- A 25.7.5 Surfaces ou fonds couverts de polygones
- A 25.7.6 Surfaces ou fonds couverts de cercles ou d'ellipses
- A 25.7.7 Surfaces ou fonds couverts de points, ~~moucheté, surfaces ressemblant à du papier recyclé~~
- 25.7.99 Surfaces ou fonds couverts de moucheté, surfaces ressemblant à du papier recyclé
- A 25.7.8 Surfaces ou fonds couverts d'autres figures ou motifs géométriques répétés

- A 25.7.21 Surfaces ou fonds couverts de lignes ou de bandes droites
- A 25.7.22 Surfaces ou fonds couverts de lignes ou de bandes ondulées
- A 25.7.23 Surfaces ou fonds couverts de lignes ou de bandes en dents de scie ou en chevrons

25.12 SURFACES OU FONDS COUVERTS D'AUTRES ORNEMENTS

- 25.12.1 Surfaces ou fonds rayonnés
- 25.12.3 Surfaces ou fonds moirés, marbre, surfaces en dégradé, surface en bois, ~~surfaces aux couleurs de l'arc-en-ciel~~
- 25.12.99 Surfaces ou fonds aux couleurs de l'arc-en-ciel
- 25.12.25 Surfaces ou fonds couverts d'un autre ornement, surfaces en mosaïques

CATÉGORIE 26: FIGURES ET CORPS GÉOMÉTRIQUES

- **Notes:**
- a) Y compris les figures et corps géométriques formés d'êtres humains, d'animaux, de végétaux ou d'objets.
 - b) Non compris les inscriptions formant des figures géométriques, classées dans la division 27.1.
 - c) Toujours mettre le code de la plus grande figure géométrique « contenant ... »
 - d) S'il s'agit d'un fond (sans bords) avec la forme d'une figure géométrique et contenant autre(s) figure(s) géométrique(s) (pas un élément figuratif), il faut la considérer comme une figure géométrique et coder « figure géométrique contenant ... ». Egalement préciser le contenu.

26.1	CERCLES
26.2	SEGMENTS OU SECTEURS DE CERCLE OU D'ELLIPSE
26.3	TRIANGLES, LIGNES FORMANT UN ANGLE
26.4	QUADRILATÈRES
26.5	AUTRES POLYGONES
26.7	FIGURES GÉOMÉTRIQUES DIFFÉRENTES, JUXTAPOSÉES, ACCOLÉES OU SE COUPANT
26.11	LIGNES, BANDES
26.13	AUTRES FIGURES GÉOMÉTRIQUES, DESSINS INDÉFINISSABLES
26.15	CORPS GÉOMÉTRIQUES
26.99	ELLIPSES

26.1 CERCLES

- * 26.1.4 Deux cercles l'un dans l'autre
- * 26.1.5 Plus de deux cercles les uns dans les autres, spirales
■ *Note:* S'il y a un doute concernant la spirale, utiliser aussi le code 26.99.5
- ~~* 26.1.6 Plusieurs cercles juxtaposés, tangents ou se coupant~~
- 26.1.98 Deux cercles juxtaposés
- 26.1.97 Trois cercles juxtaposés
- 26.1.96 Plus de trois cercles juxtaposés
- * 26.1.7 Cercles contenant une ou plusieurs ellipses (préciser le contenu)
- * 26.1.8 Cercles contenant un ou plusieurs polygones (excepté 26.1.10 et 26.1.11) (préciser le contenu)
- * 26.1.10 Cercles contenant un ou plusieurs triangles ou des lignes formant un angle (préciser le contenu)
- * 26.1.11 Cercles contenant un ou plusieurs quadrilatères (préciser le contenu)
- * 26.1.12 Cercles contenant une ou plusieurs autres figures géométriques (préciser le contenu)
- 26.1.99 Cercle contenant une ou plusieurs lignes ou bandes (préciser le contenu)

- A 26.1.3 Un cercle
- ~~A 26.1.13 Cercles contenant la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels~~
- ~~A 26.1.14 Cercles contenant la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain~~
- ~~A 26.1.15 Cercles contenant la représentation d'animaux, de parties du corps d'un animal ou de végétaux~~
- ~~A 26.1.16 Cercles contenant d'autres éléments figuratifs~~
- A 26.1.17 Cercles contenant un ou plusieurs chiffres
- A 26.1.18 Cercles contenant une ou plusieurs lettres
- A 26.1.19 Cercles avec inscriptions débordant la circonférence
- A 26.1.20 Cercles contenant des inscriptions dans le sens du rayon ou du diamètre
- A 26.1.21 Cercles contenant des inscriptions disposées en forme circulaire
- A 26.1.22 Cercles contenant des inscriptions présentées selon une autre disposition
- A 26.1.24 Cercles avec surface ou partie de la surface foncée
- A 26.1.25 Cercles représentant un halo

○ 26.99 ELLIPSES

- 26.99.4 Deux ellipses l'une dans l'autre
- 26.99.5 Plus de deux ellipses les uns dans les autres,
■ *Note:* S'il y a un doute concernant la spirale, utiliser aussi le code 26.1.55
- 26.99.6 Plusieurs ellipses juxtaposés, tangents ou se coupant
- 26.99.7 Ellipses contenant une ou plusieurs ellipses (préciser le contenu)
- 26.99.8 Ellipses contenant un ou plusieurs polygones (excepté 26.1.10 et 26.1.11) (préciser le contenu)
- 26.99.10 Ellipses contenant un ou plusieurs triangles ou des lignes formant un angle (préciser le contenu)
- 26.99.11 Ellipses contenant un ou plusieurs quadrilatères (préciser le contenu)
- 26.99.12 Ellipses contenant une ou plusieurs autres figures géométriques (préciser le contenu)
- 26.99.99 Ellipses contenant une ou plusieurs lignes ou bandes (préciser le contenu)

O 26.99.3 Une ellipse

~~O 26.99.13 Ellipses contenant la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels~~

~~O 26.99.14 Ellipses contenant la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain~~

~~O 26.99.15 Ellipses contenant la représentation d'animaux, de parties du corps d'un animal ou de végétaux~~

~~O 26.99.16 Ellipses contenant d'autres éléments figuratifs~~

O 26.99.17 Ellipses contenant un ou plusieurs chiffres

O 26.99.18 Ellipses contenant une ou plusieurs lettres

O 26.99.19 Ellipses avec inscriptions débordant la circonférence

O 26.99.20 Ellipses contenant des inscriptions dans le sens du rayon ou du diamètre

O 26.99.21 Ellipses contenant des inscriptions disposées en forme elliptique

O 26.99.22 Ellipses contenant des inscriptions présentées selon une autre disposition

O 26.99.24 Ellipses avec surface ou partie de la surface foncée

O 26.99.25 Ellipses représentant un halo

26.2 SEGMENTS OU SECTEURS DE CERCLE OU D'ELLIPSE

26.2.1 Segments de cercle ou d'ellipse (excepté 26.2.7)

26.2.3 Secteurs de cercle ou d'ellipse (excepté 26.2.7)

26.2.5 Segments ou secteurs de cercle ou d'ellipse, accolés ou se coupant

* 26.2.7 Demi-cercles, demi-ellipses

* 26.2.12 Segments ou secteurs de cercles ou ellipses, demi-cercles ou demi-ellipses contenant une ou plusieurs figures géométriques

A 26.2.17 Segments ou secteurs de cercles ou ellipses, demi-cercles ou demi-ellipses contenant un ou plusieurs chiffres

A 26.2.18 Segments ou secteurs de cercles ou ellipses, demi-cercles ou demi-ellipses contenant une ou plusieurs lettres

A 26.2.19 Segments ou secteurs de cercles ou ellipses, demi-cercles ou demi-ellipses avec inscriptions débordant la circonférence

A 26.2.24 Segments ou secteurs de cercles ou ellipses, demi-cercles ou demi-ellipses avec surface ou partie de la surface foncée

26.3 TRIANGLES, LIGNES FORMANT UN ANGLE

* 26.3.1 Un triangle

* 26.3.2 Deux triangles, l'un dans l'autre

* 26.3.3 Plus de deux triangles, les uns dans les autres

* 26.3.4 Plusieurs triangles, juxtaposés, accolés ou se coupant

* 26.3.10 Triangles contenant un ou plusieurs cercles, ellipses ou polygones (excepté 26.3.11) (préciser le contenu)

* 26.3.11 Triangles contenant un ou plusieurs quadrilatères (préciser le contenu)

* 26.3.12 Triangles contenant une ou plusieurs autres figures géométriques (préciser le contenu)

O 26.3.99 Triangles contenant une ou plusieurs lignes ou bandes (préciser le contenu)

26.3.23 Lignes ou bandes formant un angle

 Note: Y compris les chevrons et les pointes de flèches formées par des lignes ou des bandes.

A 26.3.5 Triangles avec la pointe en bas

A 26.3.6 Figures triangulaires à un ou plusieurs côtés convexes ou concaves

A 26.3.7 Figures triangulaires à un ou plusieurs angles coupés ou arrondis

~~A 26.3.13 Triangles contenant la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels~~

~~A 26.3.14 Triangles contenant la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain~~

~~A 26.3.15 Triangles contenant la représentation d'animaux, ou de parties du corps d'un animal ou de végétaux~~

~~A 26.3.16 Triangles contenant d'autres éléments figuratifs~~

A 26.3.17 Triangles contenant un ou plusieurs chiffres

A 26.3.18 Triangles contenant une ou plusieurs lettres

A 26.3.19 Triangles avec inscriptions débordant un ou plusieurs côtés

A 26.3.22 Triangles contenant d'autres inscriptions

A 26.3.24 Triangles avec surface ou partie de la surface foncée

26.4 QUADRILATÈRES

- * 26.4.1 Carrés
- * 26.4.2 Rectangles
- * 26.4.3 Losanges ou carrés sur pointe
- * 26.4.4 Autres parallélogrammes, trapèzes et quadrilatères irréguliers, ~~quadrilatères avec un ou plusieurs coins arrondis~~
- O 26.4.98 Quadrilatères avec un ou plusieurs angles arrondis
- * 26.4.7 Deux quadrilatères, l'un dans l'autre
- * 26.4.8 Plus de deux quadrilatères, les uns dans les autres
- * 26.4.9 Plusieurs quadrilatères, juxtaposés, accolés ou se coupant
- * 26.4.10 Quadrilatères contenant un ou plusieurs cercles, ellipses ou polygones (préciser le contenu)
- * 26.4.11 Quadrilatères contenant un ou plusieurs triangles ou des lignes formant un angle (préciser le contenu)
- * 26.4.12 Quadrilatères contenant une ou plusieurs autres figures géométriques (préciser le contenu)
- O 26.4.99 Quadrilatères contenant une ou plusieurs lignes ou bandes (préciser le contenu)

- A 26.4.5 Un quadrilatère

- A 26.4.6 Figures quadrilatérales à un ou plusieurs côtés convexes ou concaves, quadrilatère avec un côté courbe
 Note: Non compris les surfaces allongées avec un ou plusieurs côtés convexes ou concaves *classées dans la division 25.3.*
- ~~A 26.4.13 Quadrilatères contenant la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels~~
- ~~A 26.4.14 Quadrilatères contenant la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain~~
- ~~A 26.4.15 Quadrilatères contenant la représentation d'animaux, de parties du corps d'un animal ou de végétaux~~
- ~~A 26.4.16 Quadrilatères contenant d'autres éléments figuratifs~~
- A 26.4.17 Quadrilatères contenant un ou plusieurs chiffres
- A 26.4.18 Quadrilatères contenant une ou plusieurs lettres
- A 26.4.19 Quadrilatères avec inscriptions débordant un ou plusieurs côtés
- A 26.4.22 Quadrilatères contenant d'autres inscriptions
- A 26.4.24 Quadrilatères avec surface ou partie de la surface foncée

26.5 AUTRES POLYGONES


Note: Non compris les polygones de forme allongée (25.3.9).

- * 26.5.1 Un polygone
- * 26.5.2 Deux polygones, l'un dans l'autre (excepté 26.5.10 et 26.5.11)
- * 26.5.3 Plus de deux polygones, les uns dans les autres (excepté 26.5.10 et 26.5.11)
- * 26.5.4 Plusieurs polygones, juxtaposés, accolés ou se coupant
- * 26.5.8 Polygones avec un ou plusieurs angles tronqués ou arrondis
- * 26.5.9 Polygones contenant un ou plusieurs cercles ou ellipses (préciser le contenu)
- * 26.5.10 Polygones contenant un ou plusieurs triangles ou des lignes formant un angle (préciser le contenu)
- * 26.5.11 Polygones contenant un ou plusieurs quadrilatères (préciser le contenu)
- * 26.5.12 Polygones contenant une ou plusieurs autres figures géométriques (préciser le contenu)
- O 26.5.99 Polygones contenant une ou plusieurs lignes ou bandes (préciser le contenu)


- A 26.5.6 Figures polygonales à un ou plusieurs côtés convexes ou concaves
- ~~A 26.5.13 Polygones contenant la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels~~
- ~~A 26.5.14 Polygones contenant la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain~~
- ~~A 26.5.15 Polygones contenant la représentation d'animaux, de parties du corps d'un animal ou de végétaux~~
- ~~A 26.5.16 Polygones contenant d'autres éléments figuratifs~~
- A 26.5.17 Polygones contenant un ou plusieurs chiffres
- A 26.5.18 Polygones contenant une ou plusieurs lettres
- A 26.5.19 Polygones avec inscriptions débordant la circonférence
- A 26.5.22 Polygones contenant d'autres inscriptions
- A 26.5.24 Polygones avec surface ou partie de la surface foncée


26.7 FIGURES GÉOMÉTRIQUES DIFFÉRENTES, JUXTAPOSÉES, ACCOLÉES OU SE COUPANT

 Note: Ne jamais spécifier les différentes figures géométriques dans ce chapitre SAUF 26.7.25

- 26.7.1 Cercles ou ellipses avec un ou plusieurs segments et/ou secteurs de cercle ou d'ellipse
 - 26.7.3 Cercles ou ellipses avec un ou plusieurs triangles et/ou lignes formant un angle
 - 26.7.4 Cercles ou ellipses avec lignes (excepté 26.7.3)
 - 26.7.5 Cercles ou ellipses avec un ou plusieurs quadrilatères
 - 26.7.7 Cercles ou ellipses avec un ou plusieurs autres polygones
 - 26.7.9 Segments ou secteurs de cercle ou d'ellipse avec un ou plusieurs triangles et/ou lignes formant un angle
 - 26.7.11 Segments ou secteurs de cercle ou d'ellipse avec un ou plusieurs quadrilatères
 - 26.7.13 Segments ou secteurs de cercle ou d'ellipse avec un ou plusieurs autres polygones
 - 26.7.15 Triangles ou lignes formant un angle avec un ou plusieurs quadrilatères
 - 26.7.17 Triangles ou lignes formant un angle avec un ou plusieurs polygones autres que les quadrilatères
 - 26.7.18 Triangles avec lignes
 - 26.7.19 Quadrilatères avec un ou plusieurs polygones autres que les triangles
 - 26.7.20 Quadrilatères avec lignes
 - 26.7.21 Polygones avec lignes
 - 26.7.25 Autres combinaisons de figures géométriques différentes, juxtaposées, accolées ou se coupant
-  Note: Toujours spécifier les différentes figures géométriques

26.11 LIGNES, BANDES


 Note: Non compris les lignes ou bandes formant un angle (26.3.23).

 Note: Utiliser le code 26.11.25 lorsque la ligne est mélangée (discontinue, droite, courbe, etc.)

- * 26.11.1 Une ligne ou une bande
- * 26.11.2 Deux lignes ou bandes
- * ~~26.11.3 Plus de deux lignes ou de deux bandes~~
- O 26.11.99 Trois lignes
- O 26.11.98 Plus de trois lignes

- A 26.11.5 Lignes fines
- A 26.11.6 Lignes épaisses, bandes
- A 26.11.7 Lignes ou bandes verticales
- A 26.11.8 Lignes ou bandes horizontales
- A 26.11.9 Lignes ou bandes obliques
- ~~A 26.11.10 Lignes ou bandes droites~~
- A 26.11.11 Lignes ou bandes brisées (excepté A 26.11.13)
- A 26.11.12 Lignes ou bandes courbes (excepté A 26.11.13)
- A 26.11.13 Lignes ou bandes ondulées, en dents de scie
- A 26.11.14 Lignes ou bandes pointillées
- A 26.11.21 Ensemble de lignes évoquant la vitesse ou la propulsion
- A 26.11.22 Ensemble de lignes évoquant les ondes sonores ou électromagnétiques
- A 26.11.25 Autres lignes ou bandes
- O 26.11.97 Lignes courbées en forme de demi-lune

26.13 AUTRES FIGURES GÉOMÉTRIQUES, DESSINS INDÉFINISSABLES

- 26.13.1 Taches, ~~coups de pinceau~~
 - O 26.13.99 Coups de pinceau
 - 26.13.25 Autres figures géométriques, dessins indéfinissables
-  Note: Y compris les marques de griffes

26.15 CORPS GÉOMÉTRIQUES

~~26.15.1~~ Sphères

26.15.3 Cylindres

26.15.5 Cônes

26.15.7 Pyramides

26.15.9 Cubes

26.15.11 Parallélépipèdes

26.15.13 Prismes

26.15.15 Autres polyèdres

26.15.25 Autres corps géométriques

26.15.99 Une sphère

26.15.98 Plusieurs sphères

26.15.97 Sphère avec une inscription

CATÉGORIE 27: GRAPHISMES, CHIFFRES

- 27.1 LETTRES OU CHIFFRES FORMANT DES FIGURES GÉOMÉTRIQUES, INSCRIPTIONS EN PERSPECTIVE
- 27.3 LETTRES OU CHIFFRES REPRÉSENTANT UN ÊTRE HUMAIN, UN ANIMAL, UN VÉGÉTAL OU UN OBJET
- 27.5 LETTRES PRÉSENTANT UN GRAPHISME SPÉCIAL
- 27.7 CHIFFRES PRÉSENTANT UN GRAPHISME SPÉCIAL
- 27.99 ALPHABET

27.1 LETTRES OU CHIFFRES FORMANT DES FIGURES GÉOMÉTRIQUES, INSCRIPTIONS EN PERSPECTIVE

Note: Comprend aussi bien une seule lettre ou un seul chiffre qu'un groupe de lettres ou de chiffres.

~~* 27.1.1 — Lettres ou chiffres formant des figures géométriques, inscriptions en perspective~~

- A 27.1.2 Lettres ou chiffres formant un carré ou un rectangle (surface ou pourtour)
- A 27.1.3 Lettres ou chiffres formant un autre quadrilatère (surface ou pourtour)
- A 27.1.4 Lettres ou chiffres formant un autre polygone (surface ou pourtour)
- A 27.1.5 Lettres ou chiffres formant un triangle (surface ou pourtour)
- A 27.1.6 Lettres ou chiffres formant un cercle ou une circonférence
- A 27.1.7 Lettres ou chiffres formant une ellipse (surface ou pourtour)
- A 27.1.8 Lettres ou chiffres formant une figure plan-convexe
- A 27.1.9 Lettres ou chiffres formant une figure plan-concave
- A 27.1.10 Lettres ou chiffres formant une figure biconvexe
- A 27.1.11 Lettres ou chiffres formant une figure biconcave
- A 27.1.12 Lettres ou chiffres formant une figure en arc de cercle
- A 27.1.13 Lettres ou chiffres formant une figure en bande ondulée ou en dents de scie, sur un ou plusieurs côtés
- A 27.1.16 Lettres ou chiffres en perspective (décroissant vers le centre, vers l'une ou les deux extrémités - rectiligne)
- A 27.1.25 Lettres ou chiffres formant une autre figure géométrique

27.3 LETTRES OU CHIFFRES REPRÉSENTANT UN ÊTRE HUMAIN, UN ANIMAL, UN VÉGÉTAL UN CORPS CELESTE, UN PHÉNOMÈNE NATUREL OU UN OBJET

Notes: a) Comprend également les signes de ponctuation représentant un être humain, un animal, un végétal, un corps céleste, un phénomène naturel ou un objet.

b) Comprend aussi bien une seule lettre, un seul chiffre ou un seul signe de ponctuation qu'un groupe de lettres, de chiffres ou de signes de ponctuation représentant un être humain, un animal, un végétal, un corps céleste, un phénomène naturel ou un objet.

Note: Toujours spécifier quel être humain, animal, végétal, corps céleste, phénomène naturel ou objet.

~~* 27.3.1 — Lettres ou chiffres représentant un être humain ou une partie du corps humain, un animal ou une partie du corps d'un animal, un végétal, un corps céleste, un phénomène naturel ou un objet~~

- A 27.3.2 Lettres ou chiffres représentant un être humain ou une partie du corps humain
- A 27.3.3 Lettres ou chiffres représentant un animal ou une partie du corps d'un animal
- A 27.3.11 Lettres ou chiffres représentant un végétal
- A 27.3.12 Lettres ou chiffres représentant un corps céleste, un phénomène naturel
- A 27.3.15 Lettres ou chiffres représentant un élément figuratif

27.5 LETTRES PRÉSENTANT UN GRAPHISME SPÉCIAL

■ Note: Comprend aussi bien une ou plusieurs lettres qu'une suite de lettres formant un mot.

■ Note: 1) Lettres ou chiffres ensemble: utiliser le code 27.5.1 et 27.7.1
(Formel 1 = 27.5.1 et 27.7.1)

2) Lettre(s) + un élément figuratif: IGNORER les lettres, coder seulement l'élément figuratif

* 27.5.1 Lettres présentant un graphisme spécial

■ Note: Lorsque le code 27.5.1 est utilisé, la marque n'aura pas de recherche figurative, il faut donc s'assurer de n'utiliser ce code que:

- 1) Lorsque les lettres n'ont rien de particulier
- 2) Lorsqu'il y a seulement un mot ou une phrase sans élément figuratif
- 3) Lorsqu'il y a plus de 3 lettres sans que cela ne forme un mot (ex: AKLM = 27.5.1)

~~A 27.5.2 Lettres avec un contour double~~

~~A 27.5.3 Lettres en relief ou ombrées~~

A 27.5.4 Lettres enjolivées ou ornées d'un dessin

A 27.5.5 Lettres contenant une inscription

~~A 27.5.6 Lettres composées par un assemblage de dessins~~

A 27.5.7 Lettres surmontées d'un signe de dimension disproportionnée

■ Note: Comprend par exemple la lettre *i* surmontée d'un point disproportionné, d'une étoile ou d'une fleur. (Spécifier l'élément figuratif surmonté)

~~A 27.5.8 Lettres liées à un élément figuratif~~

■ Note: Les lettres représentant un être humain ou une partie du corps humain, un animal ou une partie du corps d'un animal, un végétal, un corps céleste, un phénomène naturel ou un objet sont classées dans la division 27.3.

~~A 27.5.9 Suites de lettres présentant des graphismes différents~~

~~A 27.5.10 Suites de lettres présentant des dimensions différentes~~

~~A 27.5.11 Lettres soulignées, surlignées, encadrées ou barrées d'un ou de plusieurs traits~~

A 27.5.12 Lettres traversées ou barrées par des lettres, des chiffres ou un élément figuratif

A 27.5.13 Lettres sous la forme d'une signature, signatures illisibles

A 27.5.14 Lettres répétées par effet de miroir ou symétriquement dans une position quelconque

A 27.5.15 Suites de lettres détachées les unes des autres autrement que par le seul espace

■ Note: Comprend une suite de lettres détachées par exemple par des encadrements, par des traits ou des niveaux différents.

~~A 27.5.17 Lettres en caractères massifs~~

A 27.5.19 Lettres se chevauchant

A 27.5.21 Une lettre

■ Note: 1) A utiliser lorsqu'il y a une lettre et préciser quelle lettre avec les codes 27.99
(ex: K = 27.5.21 et 27.99.11)

2) Lorsque 2-3 lettres mais pas un monogramme (ex: KL = 27.99.11 et 27.99.12)

A 27.5.22 Monogrammes formés par des lettres enlacées, se chevauchant ou combinées autrement

■ Note: Doit toujours se superposer ou s'entrelacer + préciser les lettres avec codes 27.99

~~A 27.5.23 Plusieurs lettres~~

~~A 27.5.24 Lettres en clair sur fond foncé~~

A 27.5.25 Lettres présentant un autre graphisme spécial

27.7 CHIFFRES PRÉSENTANT UN GRAPHISME SPÉCIAL

* 27.7.1 Chiffres présentant un graphisme spécial

■ Note: Lettres + chiffres ensemble: code 27.5.1 et 27.7.1 (ex: Formel 1 = 27.5.1 et 27.7.1)

~~A 27.7.2 Chiffres avec un contour double~~

~~A 27.7.3 Chiffres en relief ou ombrés~~

A 27.7.4 Chiffres enjolivés ou ornés d'un dessin, contenant une inscription ou composés par un assemblage de dessins

~~A 27.7.11 Chiffres juxtaposés ou accolés à une lettre ou à un élément figuratif~~

A 27.7.12 Chiffres traversés ou barrés par des lettres ou des chiffres ou un élément figuratif

A 27.7.13 Chiffres en caractères manuscrits ou imitant ces caractères

~~A 27.7.17 Chiffres en caractères massifs~~

A 27.7.19 Chiffres se chevauchant ou composés de caractères irréguliers ou disposés irrégulièrement

A 27.7.21 Un chiffre

A 27.7.23 Chiffres romains

~~A 27.7.24 Chiffres en clair sur fond foncé~~

A 27.7.25 Chiffres présentant un autre graphisme spécial

O 27.99 ALPHABET

- O 27.99.1 Lettre "A"
- O 27.99.2 Lettre "B"
- O 27.99.3 Lettre "C"
- O 27.99.4 Lettre "D"
- O 27.99.5 Lettre "E"
- O 27.99.6 Lettre "F"
- O 27.99.7 Lettre "G"
- O 27.99.8 Lettre "H"
- O 27.99.9 Lettre "I"
- O 27.99.10 Lettre "J"
- O 27.99.11 Lettre "K"
- O 27.99.12 Lettre "L"
- O 27.99.13 Lettre "M"
- O 27.99.14 Lettre "N"
- O 27.99.15 Lettre "O"
- O 27.99.16 Lettre "P"
- O 27.99.17 Lettre "Q"
- O 27.99.18 Lettre "R"
- O 27.99.19 Lettre "S"
- O 27.99.20 Lettre "T"
- O 27.99.21 Lettre "U"
- O 27.99.22 Lettre "V"
- O 27.99.23 Lettre "W"
- O 27.99.24 Lettre "X"
- O 27.99.25 Lettre "Y"
- O 27.99.26 Lettre "Z"

CATAGORIE 28: INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES DIVERS

■ *Note: Il n'y a naturellement pas lieu de tenir compte, dans un pays donné, des divisions relatives aux inscriptions faites en des caractères usuels dans ce pays, où ces inscriptions apparaissent comme des marques verbales.*

- 28.1 INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES ARABES
- 28.3 INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES CHINOIS, JAPONAIS OU CORÉENS
- 28.5 INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES CYRILLIQUES (RUSSE, BULGARE, ETC...)
- 28.7 INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES GRECS
- 28.9 INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES HÉBRAÏQUES
- ~~28.11 INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES LATINS~~
- ~~28.17 INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES HISTORIQUES, CUNÉIFORMES OU HIÉROGLYPHIQUES~~
- 28.19 INSCRIPTIONS EN D'AUTRES CARACTÈRES & ALPHABET PHONÉTIQUE

CATÉGORIE 29: COULEURS

 **Note:** Les codes de couleurs doivent être utilisés:

1) Lorsqu'il y a une revendication de couleur

2) Avec les formes géométriques, même sans revendication de couleur, en tenant compte que la couleur doit être un élément distinctif de la marque

29.1 COULEURS

- * 29.1.1 Rouge, ~~rose, orangé~~
- 29.1.99 Rose
- 29.1.98 Orange
- * 29.1.2 Jaune, ~~or~~
- 29.1.97 Or
- * 29.1.3 Vert
- * 29.1.4 Bleu
- * 29.1.5 Violet
- * 29.1.6 Blanc, ~~gris, argent~~
- 29.1.96 Gris
- 29.1.95 Argent
- * 29.1.7 Brun
- * 29.1.8 Noir
- 29.1.12 Deux couleurs prédominantes
- 29.1.13 Trois couleurs prédominantes
- * 29.1.14 Quatre couleurs
- * 29.1.15 Cinq couleurs et plus

- A 29.1.11 Une couleur prédominante

CATÉGORIE 98: AUTRES MARQUES

- 98.1 OLFACTIVE
- 98.2 SONORE
- 98.3 AUTRES
- 98.4 TRIDIMENSIONNELLE
- 98.5 HOLOGRAMME
- 98.6 MOUVEMENT
- 98.7 MULTIMÉDIA
- 98.8 MOTIF
- 98.9 POSITION
- 98.10 COULEUR

CATÉGORIE 99: TROP MAUVAIS LOGO

- 99.99.99 Trop mauvais logo

LÉGENDE

- XXXXX=** Nouveau code ou texte dans la septième version introduit par l'OMPI
- XXXXX=** Nouveau code ou texte dans la septième version (ré-) introduit par l'OHMI
- ~~XXXXX~~=** Codes à ne pas utiliser
-

EXEMPLES D'ÉLÉMENTS FIGURATIFS SE RAPPORTANT AUX DIVISIONS SUIVANTES

	Page
Division 19.7: Bouteilles, flacons.....	77
Division 24.1: Écus.....	83
Division 24.9: Couronnes, diadèmes.....	86
Division 24.13: Croix.....	89

DIVISION 19.7 : BOUTEILLES, FLACONS

19.7.1 Bouteilles ou flacons de section horizontale, circulaire ou elliptique



19.7.2 Bouteilles ou flacons de section horizontale autre que circulaire ou elliptique



19.7.6 Bouteilles ou flacons représentant un être humain, un animal, une partie de corps humain ou du corps d'un animal ou un objet inanimé



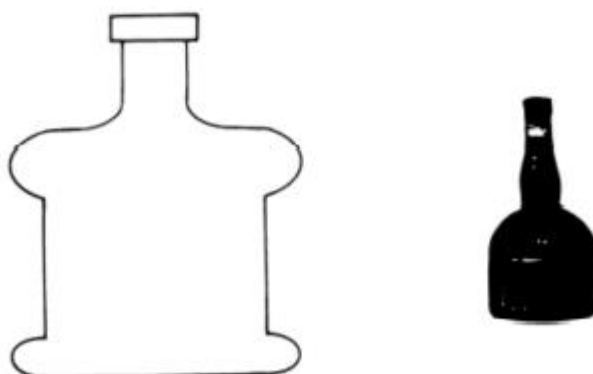
19.7.7 Bouteilles ou flacons avec anse



A 19.7.9 Bouteilles ou flacons élancés



A 19.7.10 Bouteilles ou flacons trapus



A 19.7.12 Bouteilles ou flacons sans col



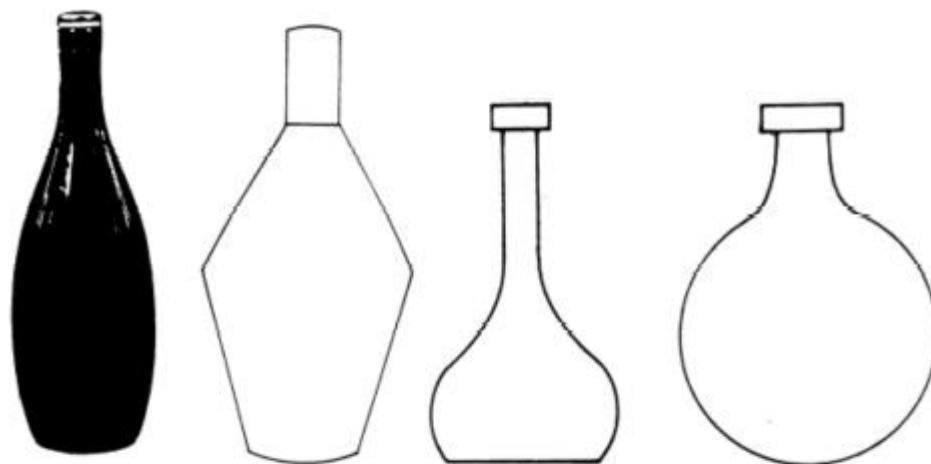
A 19.7.13 Bouteilles ou flacons avec col oblique ou horizontal



A 19.7.16 Bouteilles ou flacons avec flancs cintrés



A 19.7.17 Bouteilles ou flacons avec flancs bombés, saillants ou arrondis



A 19.7.20 Bouteilles ou flacons de forme conique



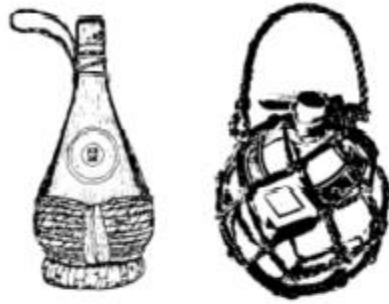
A 19.7.22 Bouteilles ou flacons avec cannelures verticales, horizontales ou autres



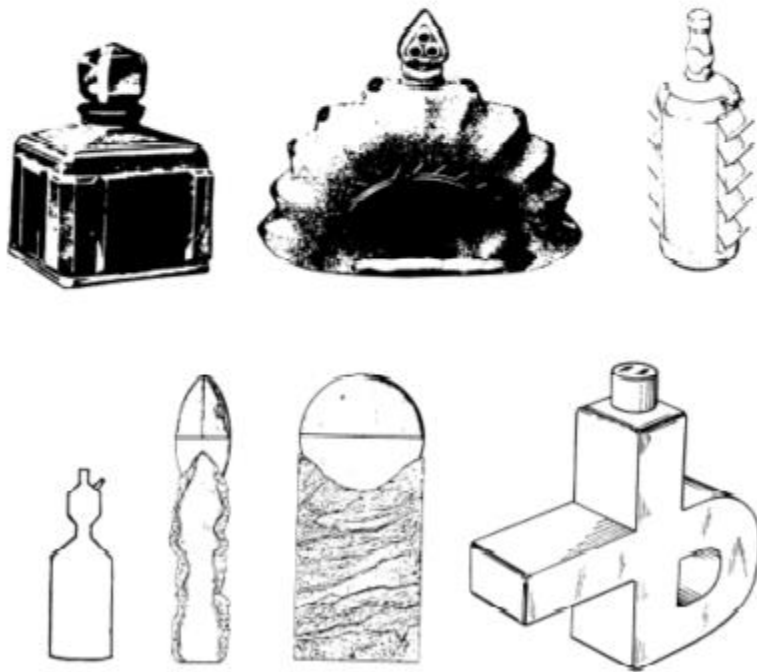
A 19.7.23 Bouteilles ou flacons avec relief autre que des cannelures



A 19.7.24 Bouteilles ou flacons en emballage tressé



19.7.25 Autres bouteilles ou flacons

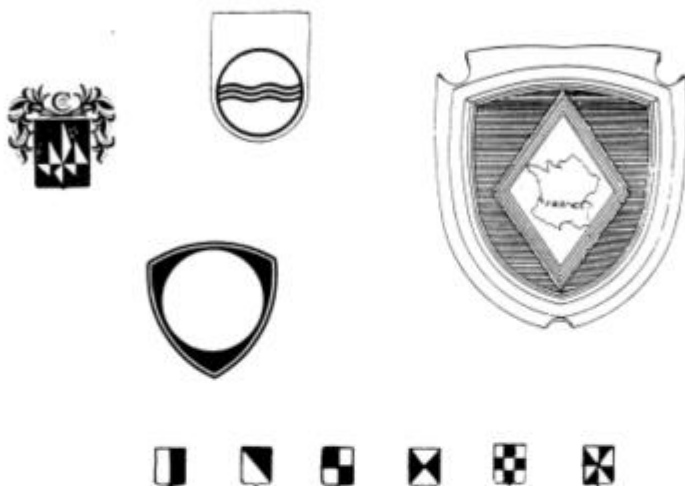


DIVISION 24.1 : ÉCUS

24.1.1 Écus ne contenant pas d'élément figuratif, ni d'inscription



24.1.3 Écus contenant la représentation de figures ou de corps géométriques, des lignes, des bandes ou des partitions



A 24.1.7 Écus contenant la représentation de corps célestes ou de phénomènes naturels



A 24.1.8 Écus contenant la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain, avec ou sans armure



A 24.1.9 Écus contenant la représentation d'animaux ou de parties du corps d'un animal



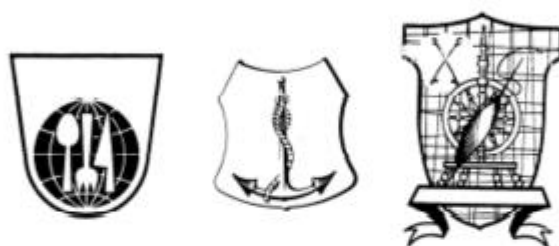
A 24.1.10 Écus contenant la représentation de végétaux



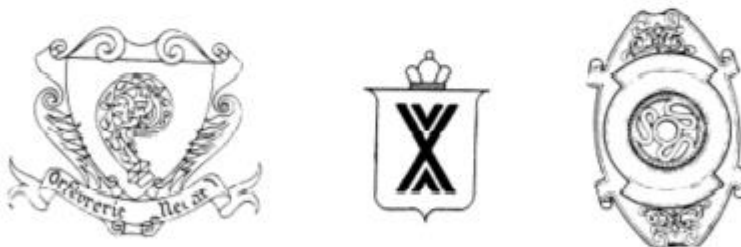
A 24.1.11 Écus contenant la représentation de paysages, d'habitations, de bâtiments ou d'ouvrages d'art



A 24.1.12 Écus contenant la représentation d'objets manufacturés ou industriels



A 24.1.13 Écus contenant d'autres éléments figuratifs



A 24.1.15 Écus contenant des inscriptions



A 24.1.18 Écus surmontés d'éléments figuratifs ou d'inscriptions



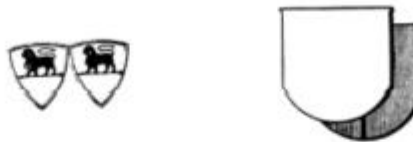
A 24.1.19 Écus avec tenants



A 24.1.20 Écus avec des éléments figuratifs ou des inscriptions à l'extérieur, disposés autrement



24.1.23 Plusieurs écus



24.1.25 Écus de forme inhabituelle



DIVISION 24.9 : COURONNES, DIADÈMES

24.9.1 Couronnes fermées dans leur partie supérieure (avec dôme ou calotte)



24.9.2 Couronnes ouvertes dans leur partie supérieure



24.9.3 Couronnes stylisées ou de fantaisie



24.9.4 Diadèmes



A 24.9.7 Couronnes avec une boule au bout des pointes



A 24.9.8 Couronnes à pointes constituées par des tours ou formant des créneaux



A 24.9.9 Couronnes à trois pointes triangulaires



A 24.9.10 Couronnes à plus de trois pointes triangulaires



A 24.9.11 Couronnes à pointes en forme de flèches



A 24.9.12 Couronnes avec feuillage dominant



A 24.9.13 Couronnes surmontées d'une croix



A 24.9.14 Couronnes accompagnées d'une lettre, d'un monogramme ou d'un chiffre



A 24.9.16 Couronnes accompagnées d'une autre inscription



A 24.9.20 Couronnes avec la représentation d'êtres humains ou de parties du corps humain



A 24.9.21 Couronnes avec la représentation d'animaux ou de parties du corps d'un animal



A 24.9.22 Couronnes avec la représentation de végétaux



A 24.9.23 Couronnes avec la représentation d'objets manufacturés ou industriels



A 24.9.24 Couronnes avec un autre élément figuratif



A 24.9.25 Couronnes présentant d'autres caractéristiques

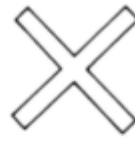


DIVISION 24.13 : CROIX

24.13.1 Croix grecque ou de Saint-André



Greek cross
Croix grecque



St. Andrew's cross
Croix de Saint-André

24.13.2 Croix latine ou en tau



Latin cross
Croix latine



Tau cross
Croix en tau

24.13.3 Croix de Lorraine ou papale

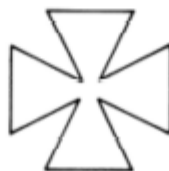


Cross of Lorraine
Croix de Lorraine



Papal cross
Croix papale

24.13.4 Croix de Malte



24.13.5 Croix formées d'inscriptions



A 24.13.9 Croix formées de lignes qui se coupent



A 24.13.13 Croix contenant une inscription



A 24.13.14 Croix accompagnée d'une inscription



A 24.13.17 Croix contenant un élément figuratif



A 24.13.21 Croix avec rayonnement



A 24.13.22 Croix dans un cercle ou un polygone



A 24.13.23 Croix dans un carré ou un rectangle



A 24.13.24 Croix dans un autre élément figuratif



24.13.25 Autres croix

